

En résumé, après une année 2015 déjà difficile, les trésoreries sont exsangues. Depuis des mois, la profession agricole est sur tous les fronts : pression sur les clients pour une remontée des cours, actions pour réduire les coûts de production et mobilisation pour trouver des solutions financières à court et moyen terme.

Face à cette situation, la Chambre d'agriculture s'est mobilisée et se mobilise au quotidien. Ce sont d'abord les actions autour des coûts de production. Un travail original est engagé, en partenariat avec la FDCL¹⁶, consistant en une analyse des coûts de production pour l'ensemble des adhérents d'une même fruitière. Ce sont aussi 4 formations « coûts de production ». C'est encore l'ensemble du conseil d'entreprise (50 projets) accompagnés d'un diagnostic effluents pour 15 d'entre eux, une vingtaine d'avenants et une douzaine de diagnostics transmission. Ce sont enfin toutes les actions visant à optimiser les aides et les soutiens.

Je pense à la PAC¹⁷, bien sûr. Nous ne sommes toujours pas dans une application stabilisée, deux ans bientôt après la mise en œuvre de la dernière réforme. Monsieur le préfet, à quand la simplification tant annoncée ? Plus les années passent, plus les dossiers sont compliqués et plus les paiements sont retardés. Dans un contexte aussi difficile, simplification et paiement rapide seraient pourtant nécessaires. Or, c'est précisément l'inverse qui se produit, entraînant une activité accrue de nos services.

L'accompagnement auprès des bénéficiaires prend plusieurs formes. Estimation et recalcul des SNA¹⁸, cas de force majeure liés aux intempéries du printemps 2016 et les ATR¹⁹. Ce sont 954 dossiers accompagnés sur les 2011 déposés, soit près de 50 % des télé-déclarations. Pour les SNA, ce sont 1 093 exploitations informées et 250 dossiers corrigés. Pour les cas de force majeure, ce sont 395 exploitations informées et l'intervention sur près de 60 dossiers. Et enfin, pour les ATR, ce sont 960 exploitations informées et 532 demandes réalisées par nos soins, à ce jour. Mais il en arrive encore pratiquement quotidiennement.

Les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés, mais surtout d'être rassurés, de comprendre où en est la situation de leurs paiements 2015 (qui n'est toujours pas soldée, je vous le rappelle), puis 2016 pour lesquels nous n'avons pas toutes les explications et les montants. Ainsi, nous avons de nombreux appels téléphoniques, actuellement sur le versement des ICHN²⁰ 2015 et 2016. C'est une demande de plus en plus forte de nos mandants. Sur ces seules actions, ce sont plus de 32 000 € de fonds propres de la Chambre d'agriculture affectés en 2016 pour des actions de conseil qui n'ont bien sûr pas fait l'objet de facturation.

¹⁶ fédération départementale des coopératives laitières

¹⁷ politique agricole commune

¹⁸ surfaces non agricoles

¹⁹ avances de trésorerie remboursables

²⁰ indemnité compensatoire de handicaps naturels

Au travers du Conseil de l'agriculture du Jura, en lien avec la Préfecture, la DDT²¹ et avec tous les organismes agricoles du département, nous avons participé à toutes les réunions de mobilisation de l'Etat (FAC²², TFNB²³ et autres exonérations fiscales), des Collectivités territoriales (Conseils départemental et régional), de la MSA²⁴, des banques, des coopératives notamment. Nous avons aussi informé les agriculteurs sur toutes les mesures à leur disposition : deux réunions de terrain, des articles dans la presse agricole départementale et par l'action quotidienne de nos collaborateurs et des élus.

Tous les bénéficiaires du FAC ont reçu dernièrement un courrier du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté leur proposant une aide sous la forme d'un chèque d'une valeur de 1 500 € à valoir sur la prise en charge un diagnostic technico-économique. Ce chèque pourra couvrir jusqu'à 70 % du montant. Cette prestation, nous la rendrons avec le CERFRANCE Alliance comtoise et Jura conseil élevage. Nous proposons un service complet qui prendra la forme d'un audit, dans un premier temps, mais également un plan d'action et un suivi. On espère ainsi répondre au plus grand nombre d'exploitants possible, qui devront se déclarer candidats pour cet audit, ce qui permettra d'établir une véritable stratégie pour les mois et les années à venir.

Tout ce qui pourra être fait, permettant de passer ce cap à court et moyen terme, sera fait !

Dans le même ordre d'idée, je vous ai déjà présenté notre futur service Agrilean. Bâti dans la même logique que le diagnostic technico-économique d'exploitation, il sera proposé dès le deuxième semestre 2017. Vous avez pu voir, dans les tarifs que nous avons votés tout à l'heure, nous prévoyons d'en commercialiser quelques-uns.

Dans ce contexte, quelques mots sur l'installation puisque nous avons encore de jeunes agriculteurs qui osent se lancer. Pour 2016, ce sont seulement 46 installations accompagnées et aidées. C'est un peu moins que prévu et cela après une année 2015 en chute libre : seulement 34 dossiers. En comparaison, nous avons 55 dossiers en 2014 et aux alentours de 50 à 60 dans les années 2010-2015. Cette tendance se confirme pour 2017, nous avons peu de demandes au plan départemental et régional. C'est, sans aucun doute, l'impact de la crise qui décourage les porteurs de projets. Le président des Jeunes Agriculteurs, Nicolas Saive, pourra bien sûr intervenir tout à l'heure pour nous dire ce qu'il en pense. Cependant, nous poursuivons nos actions et, ce 24 novembre, avec nos partenaires, nous avons accueilli, sur le site de la Maison des Agriculteurs, plus de 160 élèves issus des centres de formation agricole du Jura pour les sensibiliser à l'installation. Le 13 décembre prochain, nous réunirons les cédants à l'ENIL²⁵ de Poligny, en vue de préparer la transmission de leur exploitation.

Côté dispositif, le 3 août dernier, est sortie l'instruction qui précise les modalités de mise en œuvre du programme « Accompagnement à l'Installation - Transmission en Agriculture », l'AITA.

²¹ direction départementale des territoires

²² fonds d'allègement des charges

²³ taxe sur le foncier non bâti

²⁴ mutualité sociale agricole

²⁵ école nationale d'industrie laitière

Je n'y reviens pas, le directeur vous en a parlé tout à l'heure.

Nous ne connaissons qu'en mars prochain le dispositif régionalisé. Mais nous craignons, d'ores et déjà, une nouvelle baisse des moyens, par une procédure d'appels d'offres, en inadéquation avec les besoins.

Du 24 au 27 octobre dernier, avec la DDT, nous avons « subi » un audit de conformité sur notre mission de service public installation de la part du CGAAER²⁶, un service du ministère de l'agriculture. Nous n'avons pas reçu le rapport définitif et j'y reviendrai lors d'une prochaine session si nécessaire.

La paperasserie ne s'arrête pas là. Le 28 octobre dernier, une demande de faire remonter 70 indicateurs de suivi pour les 140 dossiers PAI²⁷ nous a été transmise, soit près de 10 000 données à fournir à la DDT et à la DRAAF²⁸, ceci avant la fin du mois de novembre 2016. C'est tout simplement impossible !

Nous avons alerté le préfet et je le fais à nouveau ce matin pour que ces indicateurs 2016 soient équivalents aux indicateurs 2015 et que nous prenions un peu de temps en 2017 pour intégrer ces nouvelles demandes.

Concernant l'élevage, deux dossiers majeurs : le Projet élevage Jura et le financement PMBE²⁹ et PPE³⁰ en zones laitières fragiles. Concernant le Projet élevage Jura, nous en avons déjà parlé longuement dans cette instance. Pour rappel, ce projet est né du constat d'un contexte qui bouge autour de nous : nouveau dispositif génétique européen, régionalisation, diminution du nombre d'éleveurs. Ce projet permettra de répondre aux attentes de tous les éleveurs en proposant des services adaptés, tout en mutualisant nos moyens entre organismes d'élevage sur le périmètre départemental : conseil global de qualité et de proximité, innovation, conseil technico-économique pour rechercher plus de valeur ajoutée, collecte et valorisation des données, prise en compte du sanitaire afin de pouvoir conserver nos capacités d'exporter notre génétique dans le monde entier. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la structure juridique retenue sera sous forme d'une coopérative multi-métiers, ancrée dans le département, mais ouverte vers l'extérieur ; une structure ouverte à toutes les productions d'élevage.

Pour préfigurer notre fonctionnement futur, nous sortons de cinq journées intitulées « rencontre de l'élevage ». Ces journées cumulaient, à la fois, assemblée générale de section Jura Bétail, informations sur le plan de lutte BVD³¹, informations sur le Projet élevage Jura et visite à thème d'un élevage. Pour la Chambre d'agriculture, cette mutualisation concerne le service bâtiments, le service contrôle machines à traire, les audits AOP³² à ce stade.

Côté échéances :

- En 2017, poursuite du travail de création du projet et des actions communes,
- Au 1^{er} janvier 2018, création de la coopérative.

Pour les difficultés des financements PMBE et PPE en zones laitières fragiles, ces zones incluent les exploitations dans les communes soumises à couverture obligatoire des effluents.

²⁶ conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

²⁷ point accueil installation

²⁸ direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

²⁹ plan de modernisation des bâtiments d'élevage

³⁰ plan de performance énergétique

³¹ diarrhée virale des bovins

³² appellation d'origine protégée

Non contents de créer des charges supplémentaires, les financements sont bloqués depuis juin de cette année. De fait, les services de l'Etat (DDT ou DRAAF) n'ont toujours pas de logiciel. Résultat..., il y a presque deux ans de retard pour la saisie des dossiers et, surtout, depuis juin dernier, les versements des acomptes et des soldes sont bloqués.

Monsieur le préfet, dans notre département, même si les 18 exploitations concernées sont averties, est-ce sérieux ? Ils doivent commencer les travaux dans l'année qui suit la date de décision, mais ils ne savent pas quand ils pourront recevoir leur acompte et leur solde.

Merci de bien vouloir agir aussi, sur ce dossier.

Sur le champ du développement territorial, les réformes et les initiatives des collectivités engagent des dynamiques nécessitant l'implication de la profession agricole et la valorisation de nos compétences, notamment en matière d'ingénierie et d'animation de projet. La montée en puissance de l'échelon intercommunal se précise. Nous l'observons, par exemple, dans le domaine de l'urbanisme où de nombreuses communautés de communes enclenchent l'élaboration de PLU³³ intercommunaux, favorables à la réflexion sur l'économie du foncier agricole et des espaces naturels.

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture du Jura poursuit son travail d'accompagnement des acteurs des territoires sur des thématiques très diverses, comme par exemple :

- Le test d'une nouvelle offre aux intercommunalités orientée sur les enjeux de ressources humaines, d'emplois et de développement économique des territoires. Cette offre s'inscrit dans une dynamique « interconsulaire » pour une approche globale des problématiques et des domaines d'activité (artisanat, industries, services, agriculture...). Elle est en cours d'expérimentation sur le territoire du Val d'Amour, fortement demandeur d'une telle approche.

- On peut également citer, en présence de Monsieur le maire de Lons le Saunier, la relance en 2016 du marché de Noël de la Chambre d'agriculture, qui se tenait auparavant ici-même. Cette année, ce marché se déroulera en partenariat avec la Ville de Lons le Saunier. Il aura lieu en ville, rue de Ronde, à proximité du théâtre, le samedi 17 décembre prochain dans le cadre des animations de Noël.

- La contribution à l'émergence, pour structurer des stratégies partagées entre acteurs des territoires sur l'alimentation de proximité, afin d'apporter des nouvelles possibilités de valorisation des produits à nos agriculteurs et de répondre aux attentes des consommateurs. Très concrètement, nous accompagnons, par exemple, le Pays lédonien dans la réponse à un appel à candidature du programme alimentaire national. L'objet est d'établir un PAT³⁴ à l'échelle du Pays, rapprochant les territoires et les acteurs de l'alimentation.

Des dynamiques s'amorcent également avec le PNR³⁵ du Haut-Jura et le Pays dolois.

- Nous engageons également deux partenariats avec des communautés de communes en charge de la gestion de sites Natura 2000. L'objectif est de mettre en place un concours « prairie fleurie ».

³³ plans locaux d'urbanisme

³⁴ projet alimentaire territorial

³⁵ parc naturel régional

Ce concours, reconnu comme concours général agricole, souhaite valoriser les éleveurs dont les prairies présentent le meilleur équilibre agro-écologique, c'est-à-dire la diversité floristique qui permet à la fois de fournir un fourrage de qualité et apprécié des animaux, de contribuer à la qualité des paysages et de préserver la biodiversité.

- Enfin, pour conclure ce chapitre, nous lancerons début 2017 une « lettre aux élus » à destination des maires et présidents d'EPCI³⁶ sur ce champ du développement territorial. Cette publication, avec un objectif de 3 numéros par an, se veut être un outil qui apporte de la réflexion au développement local ouvrant une collaboration fructueuse aux collectivités, aux élus pour leurs projets de territoire, qui valorise également les potentiels de l'agriculture et surtout favorise le dialogue et les échanges entre les acteurs.

Dans le domaine de l'innovation et la prise en compte des enjeux sociétaux, je tiens également ici à mettre en évidence l'implication de nos agriculteurs dans la recherche de nouvelles solutions pour répondre à l'objectif du ministre de l'agriculture de la triple performance, économique, sociale et environnementale. Je prends pour exemple notre partenariat avec les groupes de développement où le projet de deux collectifs d'agriculteurs ont été labellisés GIEE et, très certainement, un troisième dont on attend la décision pour début décembre. Je les félicite ainsi que les équipes de la Chambre qui les ont accompagnés. Comme c'était des appels à projet, le pari n'était pas gagné d'avance. Ils ont amorcé cette dynamique, il y a un peu plus d'un d'an, en partant d'un constat : dans les territoires, de plus en plus d'agriculteurs désirent s'engager dans la nécessaire évolution de la conduite de leur exploitation.

Les perspectives agricoles actuelles et le contexte de forte pression environnementale poussent une partie d'entre eux à rechercher les moyens d'assurer leur production et la rentabilité de leur exploitation en améliorant leurs pratiques. Ces phases de changement nécessitent, bien souvent, une prise de risque et un nécessaire besoin de se sécuriser. Ainsi, seul un accompagnement humain corrélé à une dynamique collective peut permettre des évolutions durables pour assurer la rentabilité des exploitations, en réponse à ce nouveau contexte. C'est ce que la FDGEDA³⁷, en partenariat avec notre établissement, a entrepris. Bien entendu, cela complète d'autres actions existantes conduites par nos services et nos partenaires.

Le 14 décembre prochain, nous co-organisons avec la FDGEDA, une journée sur le changement climatique à destination de nous tous, agriculteurs. Le changement climatique est un défi transversal qui interpelle tous les secteurs d'activité, dont l'agriculture et tous les territoires. Les invitations ont été largement diffusées aux agriculteurs, partenaires... Nous sommes tous conviés, nous, élus Chambre d'agriculture à participer et je vous y encourage vivement. L'objet sera de s'approprier collectivement ces enjeux et de réfléchir ensemble à des pistes d'actions concrètes.

Comme déjà évoqué, la réforme territoriale en cours engendre des évolutions de champs de compétences des collectivités. Ces évolutions impactent les partenariats du monde agricole en particulier avec le Conseil départemental. En 2016, année transitoire, celui-ci, grâce au soutien de Monsieur le président du Conseil départemental, a maintenu pour l'essentiel son soutien. Pour 2017, l'appui s'effectuera dans le cadre juridique strict de ces nouvelles compétences.

³⁶ établissements publics de coopération intercommunale

³⁷ fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole

La poursuite des actions de développement agricole, avec une dimension économique, ne pourra se faire que dans le cadre d'une convention avec le Conseil régional.

Des projets de conventionnement sont en cours avec d'autres départements de la région, nous souhaitons, Monsieur le président, que cela puisse se mettre en œuvre rapidement sur le Jura pour nous donner collectivement des perspectives sur les possibilités de poursuite d'accompagnement de projet.

Tous ces dossiers mobilisent fortement les élus et nos collaborateurs, afin de répondre à la diversité des situations, d'assurer la totalité de nos missions, qu'elles soient publiques ou à destination de tous ceux qui font appel à nos services diversifiés.

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des personnels qui, dans un contexte leur demandant de permanentes adaptations, assument leurs missions avec une grande conscience professionnelle.

Le nouvel accord sur l'aménagement du temps de travail, entré en vigueur au 1^{er} septembre dernier, n'a pas été, je le sais, accepté avec une large satisfaction. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les Chambres consulaires ont, dans le passé, évolué dans une zone de confort qui n'est, hélas, plus d'actualité.

Mes prédécesseurs avaient loisir d'augmenter les impôts, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, avec une dotation d'Etat fixe qui s'érode chaque année et une capacité contributive de nos clients, agriculteurs ou collectivités, fortement mise à mal ces deux dernières années.

Il nous faut donc rechercher, dans notre fonctionnement, les marges de manœuvre budgétaires afin d'être présents durablement.

Dans ce sens, la signature de ce nouvel accord nous permettra d'améliorer notre productivité : un passage obligé.

Au travers de ce trop long propos, vous aurez compris toute l'étendue de nos domaines d'interventions et la somme de nos préoccupations.

Les évolutions lourdes, qui vont toutes dans le sens d'une réduction de nos capacités, nous alertent au plus haut point.

Dans cette période, où nous avons hélas bien peu de raison d'être optimistes, nous n'oublions pas notre rôle de représentation et d'expression.

Si notre action a encore tout son sens, le doute, Monsieur le préfet, comme ailleurs, gangrène nos valeurs et notre organisation collective.

La conjoncture catastrophique porte le risque du découragement et du repli sur soi, chez nombre d'exploitants.

Il ne faudrait pas que la seule solution, visible et possible pour nombre d'entre eux, ne se trouve que dans les urnes de mai prochain. Le réveil pourrait être douloureux. Pour beaucoup, le point de non-retour est quasiment franchi.

Même si nous manquons cruellement de visibilité pour espérer le bout du tunnel, je suis convaincu que c'est ensemble et collectivement que nous trouverons les raisons d'espérer. Mais il nous faut mettre tout en œuvre et rapidement.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Débat avec la salle

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Sans plus attendre, j'ouvre le débat. Tous ceux qui veulent intervenir lèvent la main afin qu'on les repère pour leur tendre un micro. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Jacques CHALUMEAU,

Merci Monsieur le président. Jacques CHALUMEAU, président des anciens exploitants du Jura. Je voudrais en préambule dire que les retraités sont solidaires des actifs. Il est dramatique de voir aujourd'hui des exploitants qui ont travaillé toute l'année perdre de l'argent, des éleveurs qui se lèvent tous les matins de bonne heure pour traire des vaches et perdre de l'argent. Je trouve cela inadmissible et la plupart des retraités sont solidaires. Ceux qui ont des jeunes installés sont particulièrement présents tous les jours. Il est important, aujourd'hui, de les soutenir également moralement. J'apprenais par un collègue de la Sarthe qu'en Bretagne, déjà six producteurs de porcs se sont suicidés. Il est inadmissible d'en arriver à de telles situations. J'ai vu que la MSA avait ouvert un numéro pour que les gens appellent en cas de grande détresse. A ce niveau, les anciens retraités sont particulièrement solidaires.

Je voudrais aussi dire un mot au sujet de la loi qui a été votée en 2014 pour réactualiser les retraites. Nous avons des retraites qui étaient tombées à 72% du SMIC³⁸ pour les plus petites retraites. La loi de 2014 prévoyait la revalorisation à 75% du SMIC sur 3 ans : 1% en 2015, 1% en 2016 et 1% en 2017. Il n'y avait eu aucune revalorisation des retraites. Nous espérons donc que cette application se fera bien en 2017. Par contre, je viens d'avoir un courrier dans mon dossier qui vient de la FNSEA³⁹ qui dit regretter que ce relèvement des retraites se fasse sur les cotisations des complémentaires, donc par les actifs. J'ai la lettre, je vais avoir un conseil le 7 décembre. Nous adresserons à nouveau cette lettre à nos députés et à nos sénateurs qui avaient déjà été avertis lors de notre assemblée générale au mois de mai pour demander à nouveau que ce ne soit pas une nouvelle charge pour les actifs. Je crois que c'est très important. Pour ce qui est du niveau des retraites, si on passe à 75% du SMIC, cela fera en gros 840 €. Je sais qu'il y a aussi des petites retraites dans les autres secteurs mais 840 € en ayant travaillé plus de 40 ans ! Je n'ai pas peur de donner ma retraite : je suis à 859 €. Nous n'avons donc pas assez travaillé, pas assez cotisé, c'est sûrement cela !

Je voudrais remercier la Chambre d'agriculture car j'ai vu dans les budgets, pour les subventions, que vous aviez maintenu la subvention à l'AFDI⁴⁰ à 1 600 €. Par contre, vous avez diminué une autre cotisation de 500 à 250 €. Si vous maintenez déjà les 1 600 €, cela permet à cette association de continuer. On avait une assemblée générale à Besançon la semaine dernière de toutes les AFDI de France.

³⁸ salaire minimum de croissance

³⁹ fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

⁴⁰ agriculteurs français pour le développement international

Je crois que cet aspect est également très important, financièrement, car les problèmes sont sérieux chez nous mais également dans les autres pays comme au Cameroun où nous intervenons, ou au Burkina-Faso, ainsi qu'à Madagascar avec l'implantation d'une maison familiale qui comprend aujourd'hui 25 élèves par an, donc 50 élèves sur deux ans puisqu'ils font deux années de formation. Ils nous ont dit la semaine dernière qu'il y avait à peu près 175 jeunes qui s'installaient à Madagascar.

Lorsqu'on voit tous ces réfugiés qui viennent chez nous, la solution ne serait-elle pas de les aider à rester chez eux ? Parce qu'un tout petit développement chez eux leur permet de devenir autonomes au niveau alimentaire et de ne pas avoir recours à l'Armée du Salut en venant en France, par exemple, sachant qu'il y a beaucoup de Malgaches en France. Notre association qui avait lancé les MFR⁴¹, un genre de groupement de vulgarisation, permet justement une installation et son développement. Il faut que ce soit eux qui fassent leur développement. Je leur ai dit que nous avions démarré avec des exploitations de 15 hectares. Aujourd'hui, la majeure partie des exploitations font 150 hectares. Il y a un cheminement progressif qui s'est fait, en structure, en moyens financiers et en moyens techniques.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Il y en a qui sont partis de beaucoup plus bas...

Monsieur Jacques CHALUMEAU,

Les jeunes qui sortent au bout de deux ans de formation ont 174 € qui leur sont versés en dotation. Pour nous, ce n'est pas grand-chose mais, à Madagascar, c'est très important, cela permet de constituer une exploitation à côté de celle des parents. Merci encore pour la subvention qui est maintenue. AFDI fonctionne sur Bourgogne Franche-Comté depuis 10 ans, on est donc déjà dans la régionalisation.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Vous étiez précurseurs !

Monsieur Jacques CHALUMEAU,

Je remercie aussi Monsieur le préfet qui est présent, que l'on voit pour la première fois, d'intervenir aussi au niveau de l'Etat pour que ces 3% de réactualisation, puisque ce n'est pas une revalorisation, soient vraiment maintenus jusqu'en 2017. Merci.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Jacques. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur Frédéric PERROT,

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je voudrais intervenir en écho à ce que tu as dit dans ton propos. On regarde souvent le verre à moitié plein ou à moitié vide mais aujourd'hui, je pense que l'effort doit se faire principalement sur les zones où des agriculteurs avec des petites exploitations, sont en grande difficulté au travers de leur production. Le Jura a la particularité d'avoir une zone qui marche beaucoup mieux que l'autre aujourd'hui, tant mieux, mais cela veut dire que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

⁴¹ maisons familiales et rurales

Il y a donc urgence à trouver des solutions ou à aider ceux qui sont en train de disparaître corps et biens. Suite au travail que nous avons fait syndicalement et avec la Chambre, je le dis devant les parlementaires, nous avons très vite compris que le problème principal était lié à l'absence de trésorerie. Vous l'avez compris : moins de rendement, moins de prix, moins de primes PAC également puisqu'on est sur une descente graduelle sur 5 ans dans ces zones-là, c'est ce qu'on appelle la convergence.

Ce ciseau, en termes économiques, est dramatique et on ne va pas se relever du jour au lendemain. En production de blé, par exemple, on a tout de même hypothéqué trois années de revenus. C'est-à-dire que même s'il y a une bonne année l'année prochaine, le gain ne représente qu'un tiers du revenu potentiel que nous aurons pu combler. On est donc sur des stratégies qui sont de plus en plus douloureuses, de plus en plus compliquées. Certes, tout n'est pas fichu, il faut se prendre en charge individuellement. Avec Agrilean et ce que tu as dit par rapport au Conseil régional, par exemple, cela peut être des solutions mais, je pense que l'objectif est de trouver des moyens de trésorerie très vite. On a fait deux conseils de l'agriculture jurassienne auxquels ont participé la DDT et quelques parlementaires. On a incité l'ensemble des OPA⁴² du département et, aujourd'hui, on en voit un peu les fruits, les coopératives vont faire des délais de paiement pour la réimplantation d'automne, etc. Je ne vais pas en faire la liste mais, petit à petit, chaque organisation met le pied à l'étrier et c'est fondamental. Si les organisations agricoles, quelles qu'elles soient, économiques ou générales, ne comprennent pas ce qui est en train de se passer, il y aura une révolution vis-à-vis des contraintes qui va se mettre en place dans les quelques mois qui viennent. Les gens ne supportent plus le fait qu'il n'y ait qu'une catégorie, dans la filière agricole, qui soit en train de « dérouiller », c'est l'agriculteur au niveau de son exploitation.

A ce titre, et comme je l'ai dit à l'assemblée de CERFRANCE, je salue la baisse de 7 + 3 points de cotisation MSA à toutes les exploitations du Jura. Il n'y a pas d'effet de zonage et c'est important car tout le monde en bénéficie et cela donne un petit plus au niveau trésorerie. Par rapport à la MSA, sachant qu'il y a des personnes qui sont ici qui travaillent à la MSA, les locaux de Besançon ont dû fermer leurs portes trois jours suite à de trop nombreuses insultes. Il y a donc tout de même une catégorie d'exploitations qu'on n'arrive pas forcément à cibler mais qui, suite à de trop grandes difficultés, ne disent même plus qu'elles sont en grande difficulté. Il est compliqué de comprendre ce qui se passe chez elles et ce sont les services comme la MSA qui en subissent les conséquences.

Ce sont des choses qui existaient à une échelle individuelle mais pas d'une manière collective. Et je peux vous dire qu'en tant que président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, lorsqu'il faut faire des arbitrages en termes de budget ou de choix budgétaires sur des aides au niveau de la région, c'est de plus en plus compliqué. Sachant que quand on prend un arrêté le jeudi, le lendemain on a plein d'appels. On sent bien que c'est très compliqué et que cela se tend de tous les bouts.

Je voudrais redire, à l'intention des parlementaires, que nous faisons tout pour que cela ne se transforme pas en votes « refuge » qui seraient des votes « impasse » dans les mois qui viennent.

⁴² organisations professionnelles agricoles

Pour revenir aux zones défavorisées simples, on trouve aberrant qu'on continue encore à enfoncer les zones qui sont déjà dans l'œil du cyclone, ceci avec des complexifications administratives, des mises en zonage compliquées qui vont encore entraîner une perte de points de compétitivité. Par ailleurs, je salue le travail que nous faisons avec vous, les parlementaires, sur les ZNT⁴³ ou la biodiversité parce que c'est important. Lorsqu'on voit l'évolution citadine de la perception de l'agriculture telle qu'on la vit en tant que producteurs, je vous remercie de nous aider, de porter les messages de bon père de famille par rapport à ce qui se passe. Il est vrai qu'il est affligeant, aujourd'hui, de voir à quel niveau nous sommes réduits, avec des lois qui vont nous condamner à plus ou moins brève échéance.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Une réaction par rapport à ton intervention, Frédéric. On mesure vraiment aujourd'hui l'impact du phénomène cumulatif de tous ces zonages. On est rentré dans cette politique de zonage il y a une vingtaine d'années environ et, aujourd'hui, on est entré dans une complexité au niveau des zonages qui a eu pour effet, premièrement, d'amener certaines contraintes et, deuxièmement, de créer une division dans le monde agricole puisque suivant la zone où on se trouve, avec tous les effets frontières, on bénéficie d'aides ou on n'en bénéficie pas, on subit des contraintes ou on n'en subit pas. Moralité, lorsqu'il faut défendre un dossier, on est nettement divisé parce que, souvent, si vous voulez rhabiller Pierre, il faut déshabiller Paul puisqu'on est dans des budgets constants. Pour ce qui est des contraintes, même avec tout ce qui a pu être fait en termes de recherche et développement par nos organisations, par les instituts, par des structures comme Interval qui dépensent chaque année des sommes importantes en essais, des groupes de développement y travaillent, il y a des tas d'évolutions sur les nouvelles techniques de travail du sol, sur la réduction des phytosanitaires, il y a tout de même toujours le système de "cliquet". C'est-à-dire qu'on monte d'un cran et on ne revient jamais en arrière. Avec l'effet de toujours charger et en plus de toujours charger les mêmes, puisque, comme le disait Frédéric PERROT, ces deux dernières années ont vu une conjoncture extrêmement difficile pour quelques centaines d'agriculteurs situés dans la partie plutôt basse du département. Nous avons en effet la chance d'avoir une filière Comté -et je salue le président de la fédération des coopératives laitières- qui tire très bien son épingle du jeu depuis quelques années. Pourvu que ça dure !

Heureusement que nous avons ce secteur, avec les quelques centaines de producteurs de lait, Comté et Morbier, qui s'en tirent beaucoup mieux que les autres sinon, y compris ici, à la Chambre d'agriculture, nous serions en très grande difficulté. C'est pour cela que nous avons voulu, malgré ce contexte, augmenter les tarifs de 1%. Je n'en ai pas parlé tout à l'heure mais cela permettra de faire de la solidarité entre ceux qui ont les moyens, aujourd'hui, de payer des services peut-être un peu plus chers et, comme vous l'avez vu, on baissera certaines autres prestations dans les secteurs du département qui souffrent.

Puis, s'il le faut demain, comme on l'a déjà fait en 2016, nous mettrons gratuitement à disposition des techniciens, des ingénieurs et des conseillers pour accompagner. Nous sommes totalement démunis sur les aspects humains. Cela prend des proportions pour lesquelles nous ne sommes pas formés, nous n'y sommes pas prêts. Même la MSA a du mal à absorber le flux.

⁴³ zones non traitées

Il faut tout de même savoir qu'au niveau national, sachant que c'est à peu près pareil pour le Jura, un tiers des exploitations est en résultat négatif, et pas de 1 000 €, ce sont des sommes considérables, c'est plusieurs dizaines de milliers d'euros. En 2015, on était déjà hypertendus, certains avaient déjà dû passer par des réaménagements de dette, tout le monde espérait une année 2016 meilleure. Je n'ose pas imaginer ce qui se produira si l'année 2017 n'est pas meilleure que 2016 puisque tout ce qui a été mis en place, en particulier sur les aspects trésorerie, ne fait que reporter le problème puisque ce ne sont que des ré-étalements de prêts. Il faudra donc absolument que, demain et après-demain, nous ayons une succession de bonnes années, comme vient de le dire Frédéric, pour sortir de ce mauvais pas qui est extrêmement difficile.

Nous avons deux problématiques très lourdes en ce moment dans le Jura, c'est l'extension de la zone vulnérable et la réduction de la zone défavorisée simple.

Etant donné que nos parlementaires sont là, puisque ce sont des sujets politiquement sensibles, nous allons en profiter pour les présenter de manière un peu plus concrète.

Monsieur Arnaud THEVENIER,

Je vous propose de commencer par la zone vulnérable. Vous avez dans vos pochettes deux documents qui font la synthèse, en une page, des deux enjeux.

*Présentation d'un diaporama sur la directive « nitrates »
par Arnaud THEVENIER*



Contexte

- **Directive « Nitrate » de 1991**
 - Objectif : réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.
 - Se traduit en France par la définition de zones vulnérables
- **Contentieux national avec UE**
 - Insuffisance de classement de zones vulnérable en 2007 et 2012
 - Nouvel arrêté de classement en 2015 (22 communes du Jura classé)
 - relance nouveau zonage en juin 2016



Critères de classement

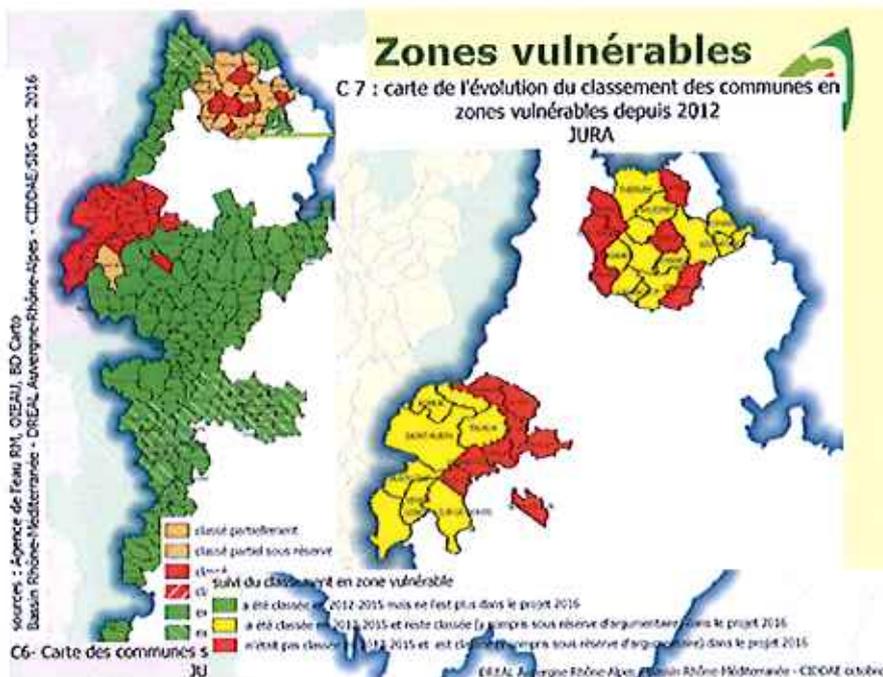
- **Deux critères de classement en ZV**
 - qualité eaux superficielles > 18 mgN/l
 - qualité eaux souterraines > 50 mgN/l ou 40 mgN/l avec tendance à la hausse
- **Base de classement :**
 - données de la campagne d'analyse des eaux 2014/2015



Implications pour les exploitations



- **Application des mesures « Directive nitrates » :**
 - du 6ème programme d'action national,
 - et celle du programme d'action régional
- **Concrètement, par exemple :**
 - périodes d'interdiction d'épandage,
 - augmentation capacités de stockage des effluents pour certains élevages,
 - plafond de 170 kg d'azote issus des effluents d'élevage par ha et par an,
 - des couverts végétaux à implanter pendant les inter-cultures



Processus de concertation



- consultation du public jusqu'au 17 novembre 2016 (1 mois)
- 9 décembre : examen du projet de classement en Comité de bassin RMC
- consultation des instances régionales de 2 mois jusqu'au 17 décembre 2016

Monsieur François LAVRUT,

Pour la situation 2015, on a appris qu'une partie du Jura pouvait passer en zone vulnérable. Suite à des négociations avec l'administration, on a en gros 25 communes qui se sont retrouvées classées en zone vulnérable sur 2015. Pour juin 2016, on se retrouve avec une nouvelle mouture suite à la séquence de nouveaux prélèvements où ils remettent une bonne partie du Jura en zone vulnérable. Une négociation a débuté entre la préfecture de région et les Chambres d'agriculture puis, plus localement, entre la DDT et la profession agricole. Il y a eu un travail de concertation relativement positif sur cette action qui a pu réduire en partie la proposition qui était faite avant que cela arrive en consultation publique. Nous avons fait un travail de fond pour expliquer le mal-fondé de vouloir nous classer en zone vulnérable mais il me semble que nous n'avons pas été suffisamment écoutés. A suivi cette concertation avec la préfecture, la DDT et la profession agricole. Nous avons trouvé une cote mal taillée qui n'était pas si mal que cela et on se rend compte qu'avant la consultation publique, lorsque cela passe dans les administrations régionales, avec une position militante, on se retrouve avec un paquet de communes qui sont ajoutées. Il y a consultation du public jusqu'au 17 novembre. Le 9 décembre, il y aura l'examen de projets en comité de bassin et nous avons une consultation des instances régionales jusqu'au 17 décembre. On espère qu'il y aura le moins possible de communes qui seront classées en zone vulnérable. Vous l'avez vu dans la présentation d'Arnaud, au niveau technique, ce ne sont bien souvent que des contraintes pour l'agriculture. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, que ce soit par le président de la FDSEA ou le président de la Chambre d'agriculture, nous sommes sur des zones qui sont en grande difficulté. Sur le diagnostic du PLUI⁴⁴ du Grand Dole, on constate une perte de 25% de l'effectif agricole en moins en 10 ans. Il y a donc un quart de la population agricole qui a quitté la terre en 10 ans et on continue à mettre du réglementaire et une charge à l'hectare pour ces exploitations !

La directive nitrates s'appliquant à une pollution d'origine agricole, nous nous sommes attachés à démontrer que c'était dans des petits villages, sur des points ponctuels, que l'on dépassait ces 18 milligrammes de nitrates dans l'eau. A aucun moment nous n'avons pu nous faire entendre. Quarante communes du Jura vont se voir remettre en zone vulnérable, si cela ne se passe pas trop mal, et on continue à appuyer sur ces zones rurales qui perdent de la compétitivité. Je ne sais pas où cela va s'arrêter. Quand on voit que 25% de la population s'en va en 10 ans, peut-on dire qu'il n'y a pas d'impact sur l'économie ? La polyculture élevage est largement visée dans cette affaire puisque les exploitations seront obligées de se remettre aux normes. On sait aujourd'hui que les gens ont plutôt tendance à décapitaliser de leur élevage pour gagner une année de trésorerie et passer ce cap difficile. Maintenant, on continue à appuyer sur la tête de ces gens-là ! Il m'avait semblé qu'au niveau départemental, on avait trouvé des cotes pas trop mal taillées. On se demande pourquoi, lorsque cela repasse sur une gestion purement administrative, parfois un peu militante, on se retrouve avec des positions qui sont complètement différentes.

Dominique a parlé dans son propos de découragement et de repli sur soi. Aujourd'hui, si on voit moins d'agriculteurs dans la rue qu'en 2015, c'est parce qu'il y en a qui se demandent carrément s'ils ne vont pas quitter la terre plutôt que de continuer à se battre.

⁴⁴ plan local d'urbanisme Intercommunal

Frédéric PERROT va développer sur les ICHN mais on est vraiment sur des points précis où on a l'impression qu'on est en train de faire table rase de l'activité économique des zones rurales, qu'à aucun moment on est écouté et qu'à aucun moment on peut infléchir cette tendance.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci François. Je pense que vous avez compris la complexité de ce dossier.

*Présentation d'un diaporama sur les zones défavorisées simples
par Arnaud THEVENIER*



Rappel existant

- **3 types de zonage dans le droit agricole communautaire**
 - les zones de montagne,
 - les zones défavorisées simples et de piémont,
 - les zones à handicaps spécifiques.
- **Ces classements conditionnent**
 - l'attribution de certaines aides agricoles (indemnités de handicaps naturels)
 - ou la majoration de celles-ci (aides à l'installation des jeunes agriculteurs)

10



Rappel existant et évolution

- **Classement des ZDS**
 - jusqu'ici sur critères socio-économiques nationaux (issus arrêté du 28/04/1976)
 - situations disparates au sein de l'UE, critères utilisés différents selon Etats membres (rapport CDCE du 27/06/03)
- **Règlement FEADER 2013 = nouvelles cdts de classement des zones défavorisées soumises à contraintes naturelles**
 - 8 critères biophysiques (qualité des terrains, pente, humidité, acidité ...)
 - appréciés à l'échelle communale

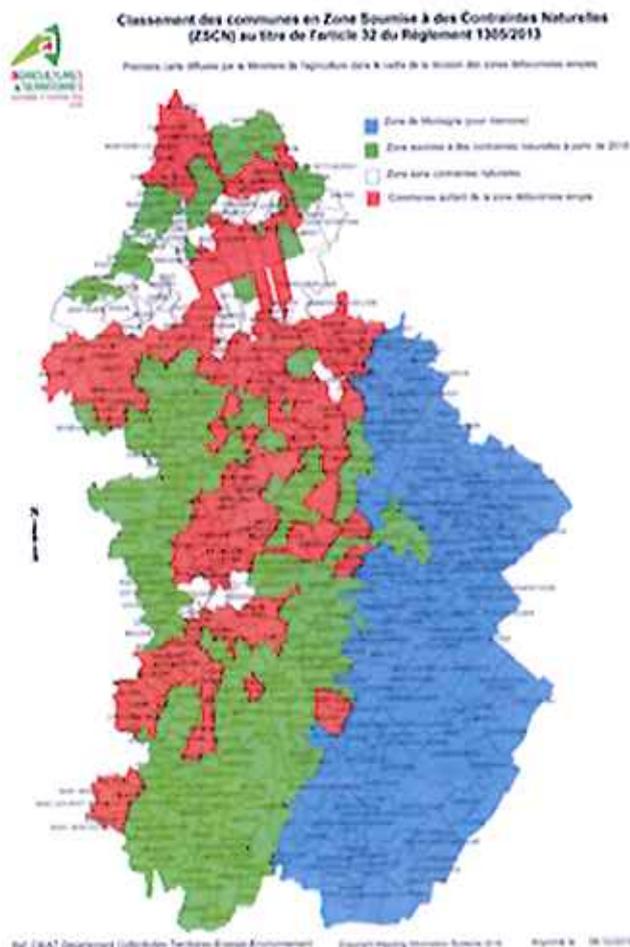
11

Evolution classement zone défavorisée



- **Contexte**
 - révision zones défavorisées hors montagne
- **ZSCN : soumise à des contraintes naturelles**
 - travail d'analyse de l'INRA
 - sur la base de critères biophysiques
- **ZSCS : soumise à des contraintes spécifiques**
 - à partir de critères à définir
 - permet de « rattraper » en théorie jusqu'à 10 % du territoire national
- **Remontée à automne 2017 à CE pour application à la campagne PAC 2018**

12



1^{ère} carte



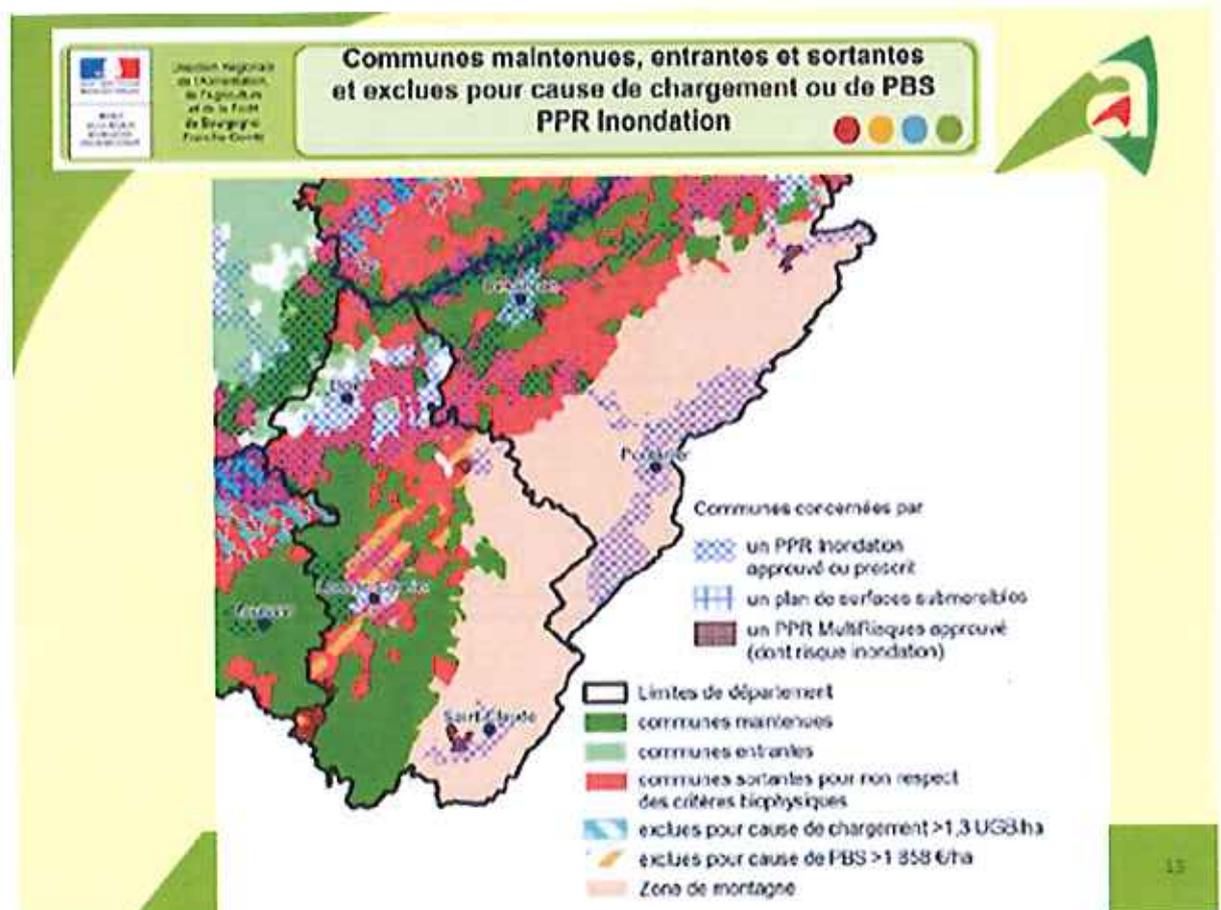
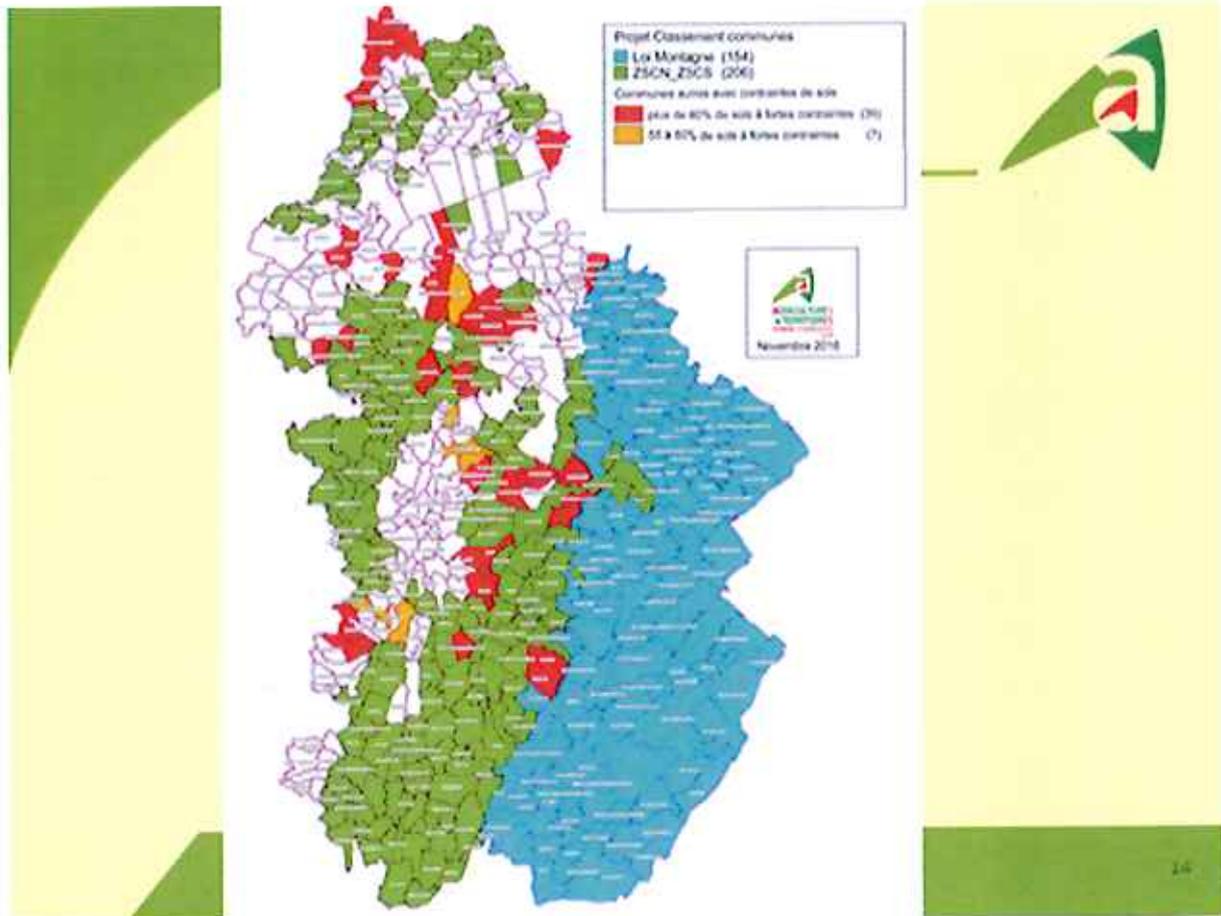
➤ Jura

- nbre com ZDS : 338
- nbre com ZSCN : 206
- nbre com entrant : 17
- nbre com sortant : 149
- solde : - 132 coms

➤ BFC

- nbre com ZDS : 2436
- nbre com ZSCN : 1907
- solde : - 529 coms

13



Monsieur Frédéric PERROT,

La carte telle qu'on l'a connue lorsqu'elle est revenue du ministère au mois de septembre résulte d'un travail important tant au niveau départemental, avec la DDT, qu'au niveau régional, avec toutes les organisations professionnelles agricoles. Il s'agit en effet d'une concertation globale puisqu'on voit que les bassins se suivent et se touchent avec ceux des départements voisins, ceux avec qui nous travaillons historiquement et avec les nouveaux. La DRAAF était chargée de centraliser un peu tout cela. Depuis le mois de septembre, on a donc eu beaucoup de réunions, parfois sympathiques, parfois houleuses, y compris au niveau national. Il faut en effet reconnaître que le Jura est le département qui se fait le plus massacrer en termes de perte de communes. La Haute-Saône et la Saône et Loire sont dans la même situation. Ce que je trouve inadmissible, sachant qu'on peut toujours être content qu'il y ait l'INRA⁴⁵, c'est qu'ils ont complètement déraillé. Je n'ai pas peur de le dire : l'INRA a déconné plein pot là-dessus, ils ont pris les chiffres de 2010, voire 2011, ils ne sont jamais venus voir sur le terrain. Les huit critères qu'ils ont été amenés à travailler au départ sont complètement irréalistes par rapport à la réalité du terrain. Et voilà où nous en sommes. Il y avait effectivement déjà des trous qu'on a toujours cherché à combler avec cette nouvelle réforme, mais, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'aujourd'hui, notre objectif visait déjà toutes les communes qui sont en rouge, qui y étaient avant et qui n'y sont plus, et puis les nouvelles communes qui ont été remises dans le nouveau découpage, dans d'autres départements et quelques-unes chez nous. La zone de Genlis a été remise dedans. Ceux qui connaissent cette zone se disent que c'est un peu surprenant. Ce n'est pas un combat contre quelque chose mais c'est là où on voit le mauvais choix des critères. On a également travaillé avec les parlementaires parce qu'il y a aussi, à un moment donné, un vrai travail à faire de défense, de lobbying au niveau national dans notre département. On a travaillé avec Jean-Marie SERMIER notamment, mais aussi avec les autres parlementaires en les informant constamment de ce que nous faisons, parce que c'est une bataille qui bientôt se terminera à la fin de 2017, lorsque les dés seront jetés, sachant que l'ICHN comprend aussi la prime à l'herbe. On nous avait vendu la baisse des primes PAC liée au rééquilibrage avec la possibilité, demain, de pouvoir reflécher la partie élevage. Or, on s'aperçoit que, dans ce système, si vous n'êtes pas dans les zones défavorisées simples, vous n'y aurez pas accès. C'est donc encore une double peine, non seulement on va vous prendre de l'argent, et on est en train de vous prendre de l'argent sur les primes PAC, mais on ne sera pas capable de le reflécher sur d'autres choses. Ce qui veut dire qu'au terme de quelques années, on aura un appauvrissement du cheptel tout confondu sur ces zones-là. Cela signifie également un abandon de l'élevage, un abandon des structures coopératives qui tournent autour, etc. Donc, quand on parle de relancer l'économie, d'avoir une vision stratégique sur l'avenir, on est en train de faire l'inverse.

Je ne vous parle pas de toute la branche qui est sur la zone viticole où ils ont pris des chiffres comme étant des produits bruts standards. Si, dans une commune, vous remettez de la vigne dans les produits bruts standards ramenés à l'hectare, vous augmentez automatiquement le produit brut standard de la commune et vous l'éliminez.

Il me semble que l'on peut, dans un premier temps, sortir une telle carte mais, après, on peut s'interroger sur sa véracité.

⁴⁵ Institut national de la recherche agronomique

Je peux vous dire que nous sommes face à un mur sur les zones vulnérables. Notre travail, au niveau de la FDSEA et des JA, est colossal, sachant qu'il n'y a que nous qui travaillons, on ne voit jamais personne d'autre. Je le dis car il faut aussi que les gens l'assument.

Lorsqu'on assiste à des réunions à Lyon ou à Dijon, on se sent parfois un peu seul au niveau agricole. On a tout de même de bons arguments et si ça allait aussi bien dans l'agriculture, cela se saurait. Donc quand on voit cela, ça heurte. Les agriculteurs sont tous à la recherche d'améliorations. Cela fait 30 ans que je suis exploitant, on ne fait plus comme avant et, dans ces stratégies-là, on est souvent considéré comme des ignares qui ne comprennent pas tout et qui n'ont pas évolué. Je ne suis pas d'accord parce qu'en fait, tout le monde a évolué, tout le monde a fait des efforts. Par exemple, le fait d'avoir drainé des parcelles, d'avoir potentiellement amené l'irrigation dans les parcelles vous condamne en vous retirant de la zone défavorisée simple étant donné que vous avez participé à une amélioration des choses. François LAVRUT disait que c'étaient peut-être des militants. Je dis que ce sont complètement des militants, y compris à l'INRA parce que ne pas avoir compris ce qui se passe en ce moment et dire des choses comme ça est vraiment honteux. Moi, aujourd'hui, j'en ai un peu marre car nous sommes tous les jours confrontés à cela et je peux vous dire que, demain, pour les paysans qui ne seront plus dans les zones défavorisées simples, ce sera une perte économique à l'exploitation. Si vous êtes seul, c'est autour des 9 000 €. Si vous êtes en GAEC⁴⁶ avec votre épouse, c'est 15 000 ou 16 000 €. Quand, aujourd'hui, on sait que 30% des gens ne font même pas 3 000 € de revenu agricole, je peux vous dire que cela me fait peur. Ce qui veut dire, pour les zones rouges et les zones blanches si elles ne sont pas remises en zones vertes dans le Jura, qu'on divise encore par deux le nombre de paysans. Après, qu'on ne vienne pas me dire qu'il n'y aura plus de paysans. Ils auront des stratégies individuelles, ils feront un autre boulot, en tant que céréaliers s'ils peuvent. Mais on sait très bien que dans les céréales, vu les surfaces qu'il y a, on ne pourra pas vivre avec 90 ou 100 hectares. Dans tous ces terrains-là, il y a beaucoup de terrains qui inondent, beaucoup de petites parcelles qui sont bordées de bois, de ruisseaux. On va vous mettre des indemnités parce que vous êtes proche d'un bois, parce que vous êtes proche d'un ruisseau. En clair, les départements comme nous, qui sont dans l'œil du cyclone et qui sont dans cette tranche, sont condamnés. Il est vrai qu'en tant que responsable syndical et vice-président de la Chambre d'agriculture, je devrais avoir un discours beaucoup plus euphorisant ou entraînant, mais là, je pense que nous sommes à la croisée des chemins. François LAVRUT a dit qu'il y avait déjà 30% de moins sur le Grand Dole en 10 ans, cela ne va faire qu'amplifier et, après, on va simplifier. Si c'est un choix de société, ce sera un choix de société mais que les écolos et compagnie ne viennent pas nous reprocher quoi que ce soit. Nous sommes en effet beaucoup plus environnementalistes lorsque nous gérons en bon père de famille avec une évolution normale que lorsqu'on nous saccage par rapport à des choses comme cela.

(applaudissements)

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Frédéric. Quelques mots de réaction. On peut mettre en cause fortement les données qui ont servi à établir ces cartes.

⁴⁶ groupement agricole d'exploitation en commun

Je connais bien Villevieux et Jacques (CHALUMEAUX) connaît encore mieux cette commune que moi, mais, voir que Villevieux -qui n'était pas classée- rentre dans le classement et qu'on sort des communes comme Picarreau, Bonnefontaine, c'est incompréhensible ! Il a parlé de Genlis également. On n'est pas là pour jeter la pierre à ces gens-là mais on peut tout de même s'interroger sur la fiabilité des données. Sachant qu'une commune comme Publy est à 59,8 par rapport au critère de 60% de la commune classée. Or, on sait très bien que ceux qui ont établi ces cartes ne sont pas venus crapahuter le terrain, parcelle par parcelle, pour voir si, à un moment donné, les schémas et les cartes qu'ils simulaient sur leurs ordinateurs correspondaient à la réalité. Il n'y a pas eu ce travail de fait, le fine-tuning ne s'est pas fait hectare par hectare, il s'est fait sur les grandes masses. C'est pour cela qu'on en arrive à des aberrations. J'aurais d'ailleurs pu parler de Vevy puisque Nicolas (SAIVE) fait partie de ceux qui sont concernés. On va donc subir une sanction et on n'a même pas la capacité de se défendre, c'est-à-dire que celui qui va perdre 8 000, 9 000 ou 10 000 € est livré à lui-même, il n'a même pas la capacité de se défendre alors qu'à mon avis, le dossier est complètement faussé dès le départ.

Monsieur François LAVRUT,

Le pire est qu'il y a 10% du territoire français qui doit être reclassé et il faut impérativement, dans les critères qui vont être retenus pour le Jura, que l'on puisse rattraper le maximum de communes. Il faut qu'on trouve collectivement, dans ces 10%, les critères qui permettent au Jura de rentrer dans les critères.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Je vais donner la parole aux parlementaires.

Monsieur Frédéric PERROT,

Je ne suis pas rentré dans les détails mais ce n'est pas un problème budgétaire, ce qui est important. Si on met 10% de plus par rapport à ce qui était initialement prévu, on est encore largement dans les capacités de couverture territoriale et d'argent.

On peut également parler du PRI⁴⁷ mais j'y reviendrai dans la motion.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Il y a en effet deux motions, la première qui est arrivée par la FDSEA-JA et une deuxième par la Confédération paysanne. Je les mettrai aux voix tout à l'heure.

Qui souhaite intervenir ?

⁴⁷ programme régional à l'installation

Interventions des invités

Monsieur Nicolas SAIVE,

Je suis président des JA39⁴⁸. Par rapport à tout ce qui vient d'être dit, j'aimerais attirer votre attention par rapport aux zones vulnérables et aux zones défavorisées. Comme vous le savez, les JA, c'est l'installation des jeunes et, on en arrive à des critères où on voit qu'aujourd'hui, qu'une bonne partie du département risque de repasser en zone plaine, dans une conjoncture qui est déjà très difficile. On sait très bien qu'en zone plaine, il n'y a pas du tout les mêmes modulations de DJA⁴⁹ pour les jeunes qui s'installent. Sur un secteur qui n'installe déjà plus guère de jeunes, si les choses continuent comme cela, c'est un secteur qui n'installera plus du tout de jeunes.

Sur ce qui vient d'être dit par rapport à la perte de la polyculture-élevage ou tout simplement à l'abandon du métier, dans ces coins-là, je pense que c'est vraiment quelque chose auquel il faudra vraiment croire car même nous, au niveau des jeunes qui sont pourtant réputés comme étant dynamiques et à aller toujours de l'avant, on a des gens qui baissent les bras, qui sont installés depuis 2 ou 3 ans, qui étaient euphoriques il y a quelques années et qui, aujourd'hui, nous disent que ce n'est plus possible, qu'ils n'y arrivent plus. Je pense donc qu'il y a vraiment un problème de ce côté-là. C'est non seulement un problème économique, mais c'est aussi un problème social parce qu'on en arrive à des situations vraiment dramatiques dans les exploitations.

Il faut ajouter à cela un classement en zone vulnérable pour certaines communes du nord du département, dans une conjoncture qui est déjà très difficile, dans des fermes qui n'arrivent déjà pas à joindre les deux bouts, qui ne sortent déjà plus de revenu. Quand on va leur dire qu'il faudra faire des mises aux normes, donc réinvestir en plus dans des équipements dont ils n'auront pas l'utilité, avec des couverts végétaux qu'ils n'auront pas forcément les moyens de mettre, il va falloir aller expliquer aux gens comment il faut faire. A un moment, ça va coïncider, ce ne sera plus possible.

J'aimerais donc attirer l'attention de Monsieur le préfet. On l'a déjà rencontré vendredi. On a déjà fait passer le message aux parlementaires également, mais j'aimerais vraiment appuyer un peu là-dessus parce que le département du Jura risque d'évoluer dans les mois qui vont venir et pas forcément dans le sens que l'on souhaite. J'aimerais vraiment que les gens en soient conscients.

Concernant les zones défavorisées, quand on voit que certaines communes sont classées alors que d'autres ne le sont pas, il y a un gros travail de fait au niveau de la profession et ce serait bien que ce travail soit également relayé au niveau politique. Je vous remercie.

Monsieur Jacques PELISSARD,

Merci Monsieur le président. Monsieur le préfet, chers parlementaires, Mesdames et Messieurs. Vous avez dit, Monsieur le président, dans votre propos, qu'il y avait une nécessaire transversalité, à la fois sur les questions économiques, climatiques et environnementales. Je voudrais rebondir sur la question des zones vulnérables nitrates. C'est vrai que la transversalité permet d'avancer. Et cela m'amène à informer Monsieur le préfet de ce qui se passe dans son département. Je prends l'exemple précis de Villevieux.

⁴⁸ Jeunes agriculteurs du Jura

⁴⁹ dotation jeune agriculteur

En 1992, grâce à une interface, un partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont été mises en place avec des agriculteurs des conventions pour avoir une agriculture raisonnée. On commence donc à voir le taux de nitrates baisser. Ensuite, en 2000, au-delà de ce qu'on avait fait en inter-conventionnel, on applique simplement le jeu classique de l'offre et de la demande. Avec le restaurant municipal de Lons le Saunier qui fournit aujourd'hui 1 200 000 repas par an, nous avons une demande de produits importante qui va générer une offre de produits de proximité et de qualité, en produits bio en particulier. Ensuite, comme j'ai pu le dire au préfet et au ministre de l'agriculture à l'époque, il faut que l'offre de proximité soit favorisée et, maintenant, pour les seuls produits agro-bio, la proximité est un critère de choix. Résultat, comme vous le savez, Monsieur le président, sur un triple registre, il y a eu un triple bénéfice. Le premier est que l'eau qui est distribuée sur Lons le Saunier est maintenant de qualité. Le deuxième bénéfice est que nous avons pu fixer 34% de production de proximité dans la restauration municipale. Trente-quatre pour cent viennent de la périphérie de la ville où sont consommés ces produits, ce qui a permis d'avoir une valeur ajoutée locale, du travail local, de la richesse locale. Le troisième bénéfice est que cela a aussi permis d'avoir un argument face à l'Etat. Je me souviens avoir écrit, en juillet 2016, à Monsieur le préfet et à Madame Ségolène ROYALE, ministre, en disant qu'avec les marges que nous avons sur la zone de Villeveux, avec la qualité que nous obtenions sur les eaux souterraines, les eaux de consommation, il n'était pas question de classer cette zone en zone vulnérable nitrate. C'est dans ce contexte que cette zone, qui était prévue pour passer en zone nitrate, après concertation, a été évaluée. J'ai les chiffres. Sur cette zone, en 5 ans, entre 2008 et 2015, on a diminué de 40% les taux de nitrates. Ces taux de nitrates, maintenant, pour les eaux souterraines, sont à 13,7 milligrammes, donc bien inférieurs à la référence de 26 milligrammes pour les nourrissons ou les femmes enceintes. Ceci parce qu'il y a eu ce partenariat efficace avec les collectivités territoriales, avec les agriculteurs grâce à l'interface de la Chambre d'agriculture. C'est un exemple qu'il me semblait important de vous donner, Monsieur le préfet, pour votre département. Merci.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,
Merci Jacques. Gérard ou Jean-Marie ?

Monsieur Gérard BAILLY,

C'est vrai que c'est un vrai problème. Beaucoup de collègues sont intervenus au sénat et devant le ministre pour ces cartes, avec des modifications importantes. C'est un peu général sur toute la France. Il est vrai qu'il y a des départements qui n'ont rien perdu mais cela nous fait tout de même un solde de 115 à 120 communes qui vont perdre. Le ministre nous a répondu qu'il y avait des possibilités, que cela représentait 5 millions d'hectares. Mais d'après ce que je crois savoir, mercredi, le ministère a publié la nouvelle carte et je voudrais savoir, sur cette nouvelle carte, quelles sont les communes qui sont remises dedans. Il m'a semblé que, dans le Doubs, pas mal re-entraient, en Haute-Saône également. Il semble qu'on appuie encore sur la tête du Jura. Il y a donc un réel problème parce que si les 5 millions ont été distribués, je ne sais pas combien le ministre en a gardé mais c'est tout frais, on l'a appris jeudi, on n'a donc pas pu avoir de discussions là-dessus. C'est donc une vraie préoccupation et je partage complètement ce qui a été dit par le responsable des Jeunes Agriculteurs et par Frédéric PERROT il y a quelques instants. C'est l'un des problèmes, il y en a malheureusement beaucoup d'autres.

Je pensais tout à l'heure qu'il y aura 50 ans, au mois de mars prochain, que je faisais ma première session à la Chambre d'agriculture, en 1967. J'ai donc quelques cheveux blancs !

Mais il est vrai, comme Dominique (CHALUMEAUX) l'a dit, que nous avons rarement eu des moments comme ceux que l'agriculture traverse aujourd'hui. C'est vrai sur le terrain, chez les agriculteurs, mais aussi dans la difficulté de gérer une Chambre d'agriculture. Le besoin est en effet très grand et, en même temps, les moyens sont de plus en plus petits. On demande aujourd'hui beaucoup de choses à l'agriculture, en aménagement du territoire, etc, en réduction des phytosanitaires et tout cela mérite un vrai travail. Nous avons d'ailleurs vu le ministre de l'agriculture il y a 15 jours. Je l'ai donc interrogé sur ce sujet en lui demandant si on donnait suffisamment de crédits à la recherche pour trouver des produits de substitution. On ne peut pas, du jour au lendemain, et même si cela met deux ans, supprimer certains produits. Il faut absolument faire des recherches sur la résistance aux maladies et sur les mauvaises herbes. Je pense donc que la recherche ne va pas assez vite du tout dans ce domaine. Et les paysans sont prêts à répondre à l'opinion publique mais à condition d'avoir des produits de substitution, ce que nous n'avons pas actuellement. Voilà pour les informations que je voulais apporter à ce niveau.

Au niveau de l'actualité, j'ai vu aussi ta préoccupation sur la discussion des centimes forêt. On a déjà beaucoup évoqué ce sujet mais il est vrai que tous les départements français ne sont pas du tout dans la même situation et, le Jura fait sans doute partie des trois ou quatre départements les plus impactés par cette mesure. On n'est donc pas nombreux à se défendre, mais on ne peut pas accepter d'en enlever encore de cette importance, surtout que ce n'est pas tellement demandé par les forestiers. Les forestiers que nous rencontrons nous disent que ce n'est pas eux qui décident de cela.

Je passe à un autre sujet. Le 12, va paraître la modification de la loi montagne, qui a été votée pratiquement à l'unanimité par les députés. Le sénat ne va pas changer de fond en comble le vote des députés, mais on voudrait aller plus loin dans tout ce qui concerne le défrichement. Les gens du Massif Central me disaient qu'en 65 ans, il y avait un doublement de la forêt dans le Massif Central et quand ils veulent enlever quatre ou cinq hectares, il faut payer, ce sont des difficultés majeures. On voudrait donc aller plus loin dans ce sens.

On va également aller plus loin sur les prédateurs, bien montrer que la priorité est donnée au pastoralisme avant les prédateurs, sur le tourisme, sur le logement des saisonniers. Mais est-ce que cela concerne l'agriculture ?

Mardi prochain, nous aurons un projet de résolution sur les normes agricoles. Cela a été évoqué tout à l'heure. J'ai présidé un groupe de neuf personnes pour faire des propositions avec un collègue de la Somme qui sera rapporteur. On fait 16 propositions concrètes pour la simplification pour les normes agricoles, on appelle cela « projet de résolution ». Je ne doute pas du fait qu'il faut voter. Quelles que soient les tendances politiques du sénat, il y a eu un accord qui sera transmis au gouvernement pour bien montrer cette volonté.

On commence à parler aussi de la future PAC. A la demande des organisations professionnelles, on voudrait qu'il y ait un système d'assurance qui ne prenne pas que les risques météorologiques mais les risques sanitaires et les risques économiques parce qu'aujourd'hui, comme cela a été dit dans les témoignages, la réalité des exploitations est souvent due à ces quatre facteurs. Donc, si on veut pérenniser, il faut le faire, quitte à diminuer un peu le premier pilier pour pouvoir apporter cette assurance sur ces sujets-là.

Il y a donc encore beaucoup de problèmes mais il y a une grande vigilance. Je suis également intervenu auprès du ministère lorsqu'il est venu, il y a 15 jours, au sénat, sur le besoin absolu de retrouver des marchés d'export des animaux. C'est capital pour des départements comme le nôtre.

Il est vrai qu'il y a des problèmes sanitaires, mais on ne voudrait pas que les problèmes politiques puissent avoir des répercussions comme c'est le cas actuellement. Bon courage et félicitations à Dominique (CHALUMEAUX) car, dans son intervention, il a bien brossé tous les tableaux. Je te dis également « bon courage » car ce n'est pas évident, aujourd'hui, pour tous les responsables professionnels agricoles qui prennent des coups. Nous-mêmes en prenons mais, pour vous, c'est pire. Il faut donc bien tenir la barre.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Gérard.

Monsieur Jean-Marie SERMIER,

Monsieur le président, Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les membres des Chambres consulaires. C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous participons aux travaux d'une Chambre d'agriculture comme celle du Jura. Je voudrais dire en préambule que je partage sans réserve les remarques de Frédéric PERROT sur l'état de l'agriculture dans ce département. Pour bien connaître, sans doute moins bien que lui, les agriculteurs du bas Jura, ce qui est intolérable, c'est d'avoir côte à côte des agriculteurs qui sont dans une filière qui, aujourd'hui, peut apporter une certaine rémunération et d'autres qui sont en difficulté, sachant qu'ils n'y peuvent rien. Ceci amène obligatoirement à avoir des réflexions sur la solidarité de très grande proximité pour que les uns et les autres puissent passer ce cap difficile. Parce que, si certains n'y arrivent pas, ce ne sera pas au bénéfice de ceux qui resteront. En matière agricole, je voudrais dire qu'il faut qu'on arrête un peu la pensée unique où on nous explique ce qu'il faut qu'on fasse depuis Paris. Je vous donnerai un certain nombre d'éléments très précis. J'étais par exemple dans la commission développement durable la semaine dernière. On a évoqué le problème des inondations à Paris au mois de juin 2016. Cela a tourné, au bout de quelques minutes, au fait que les agriculteurs n'avaient pas entretenu les fossés et les parcelles et que c'était à cause des embâcles qu'il a pu y avoir que cela avait fini sur le pont de l'Alma. J'ai dit ce que j'avais à dire, ce qui a recadré un peu tout le monde. Ce qui fait d'ailleurs que, dans la foulée, beaucoup de mes collègues parlementaires ont trouvé que l'agriculture était essentielle, y compris dans ces problèmes de gestion climatique à court terme.

Monsieur Jacques CHALUMEAU,

Aujourd'hui, il est interdit de nettoyer les fossés !

Monsieur Jean-Marie SERMIER,

Je l'ai dit parce que je pense que l'ONEMA⁵⁰, Monsieur le préfet, et l'ONCFS⁵¹, doivent arrêter de jouer aux cowboys ! Ils ne sont pas payés pour cela. Ils sont payés pour faire en sorte d'appliquer la loi mais dans l'esprit de la loi et non pas à chercher la virgule qui permet d'embêter celui qui veut travailler. C'était un message privé à l'Etat.

⁵⁰ office national de l'eau et des milieux aquatiques

⁵¹ office national de la chasse et de la faune sauvage

Je voudrais également dire que je suis très favorable aux circuits-courts. Je suis très favorable à l'agriculture biologique, je suis très favorable à toutes les démarches que l'on peut avoir pour faire en sorte d'avoir une valeur ajoutée supplémentaire. Mais n'oublions pas que cela ne représentera jamais la totalité de l'agriculture et que l'agriculture française, c'est autre chose et c'est notamment des puissances d'exportation importantes. L'élevage jurassien est capable de s'exporter. Les céréaliers exportent.

C'est donc tout de même pratiquement 10 milliards d'euros supplémentaires dans les caisses de l'Etat en termes d'échanges commerciaux. Il faut savoir que si on regarde chaque secteur, entre ce qu'il exporte et ce qu'il coûte en net public, qu'on enlève aux exportations les aides publiques, ce n'est pas l'aéronautique qui est devant, mais c'est l'agriculture. Parce que l'aéronautique bénéficie, contrairement à ce qu'on pense, de plus d'aides que l'agriculture. Il faut donc que l'on soit bien conscient que l'on ne peut pas traiter les problèmes uniquement avec quelques exploitations qui sont autour d'une ville, mais qu'il y a derrière la totalité d'un département et d'une France à couvrir.

Sur des choses extrêmement précises, sur les zones vulnérables, je ne comprends pas que l'on puisse encore avoir, dans la carte des zones vulnérables, des communes dont les analyses en nitrates sont bonnes. C'est le cas des communes du nord Jura. Un certain nombre de communes sont aujourd'hui dans la zone potentielle alors qu'il n'y a pas de risque. Il faut donc très clairement que l'on continue de monter au créneau, les uns et les autres, pour faire en sorte que nous puissions retirer de la future zone vulnérable ces communes du nord Jura. Il y en a en jaune, d'autres en rouge, il ne faut pas les confondre. Il y a aussi toutes les communes du Finage, parce que je rappelle qu'à ce niveau, on est sur des terres qui sont en capacité différente d'absorption des éléments, avec parfois, 3 ou 4 mètres de sol. On n'est donc pas du tout dans la même logique. Sur la zone du Finage, il faut savoir que, par exemple, le puits du Recépage progresse d'année en année en matière de qualité. Aujourd'hui, la politique qui a été mise en place par les structures agricoles conduit à améliorer la qualité de l'eau et non pas à la détériorer. Il faudra donc rappeler les choses comme elles doivent être rappelées.

Pour les zones défavorisées, je n'ai rien inventé mais la FDSEA avait fait un excellent travail. Je salue d'ailleurs le président et le directeur. Ils nous ont soufflé l'idée de réintégrer dans les zones défavorisées les zones de PPRI. On ne le dira pas trop aux autres, mais il se trouve que dans le département du Jura, cela correspond pas trop mal. Quand on regarde les communes qui pourraient être sorties de la zone défavorisée et les communes qui sont en PPRI, on a franchement une bonne solution. Le problème est qu'on ne peut pas le faire que dans le Jura. On peut porter ce discours au niveau national mais il faut que l'on vérifie que les zones de PPRI soient inférieures aux 10% possibles de la SAU⁵², ce qui devrait à mon avis être le cas. Monsieur le préfet, avec vos services et notamment la DDT, il faudrait que vous puissiez faire mouliner ces chiffres de manière à ce que l'on soit assuré de ce résultat. J'ai, en tous cas, porté ce message à l'assemblée, toujours avec la commission développement durable, et beaucoup de collègues du centre de la France et du nord de la France m'ont dit que c'était une bonne idée et qu'il fallait étudier l'affaire. Pour le département du Jura, je pense que cela peut être une voie de sortie qui ne soit pas inintéressante.

⁵² surface agricole utile

Un dernier point. Je le dis au nom du président du Grand Dole, du moins avec sa collaboration : nous sommes en train d'étudier un PLUI sur le Grand Dole, comme dans toutes les autres collectivités. Je voulais vous informer de notre position et vous dire que nous souhaitons un soutien de l'agriculture en la matière. La position de la ville de Dole qui, aujourd'hui, a 550 000 m² urbanisables, non pas urbanisés mais urbanisables, est la suivante.

Dans les années à venir, il nous semble qu'il faut préserver les terres agricoles et nous ferons la proposition de réduire de 25% ces zones urbanisables pour préserver les terres agricoles et reconstruire sur des friches industrielles, reconstruire sur des endroits qui sont aujourd'hui des no man's land à l'intérieur de la ville, qui ne sont ni bons pour les cités, ni bons pour les agriculteurs. Il faut absolument retisser le lien entre les agriculteurs et les habitants des villes. Gilbert (BARBIER) le sait bien, dans ce département du Jura, nous sommes tous des grosses communes, nous ne sommes pas des villes. Il faut donc que nous soyons très proches les uns des autres et que nous travaillions ensemble. On n'est pas opposé les uns aux autres, ce serait une erreur monumentale que de penser que nous avons des oppositions. Il faut que nous trouvions des synergies. Tout à l'heure, Jacques (PELLISSARD) parlait de ce qu'il fait sur la ville de Lons le Saunier, depuis un certain nombre d'années. Il faut qu'entre les villes et le monde agricole, on puisse retisser des liens car c'est aussi la condition sine qua non pour que la société prenne bien en compte le monde agricole et pour qu'elle accepte aussi d'aller plus loin, notamment dans les aides qui seront amenées à être demandées et à être décidées dans les années à venir. Cet enjeu sociétal, qui peut paraître secondaire aux yeux de la difficulté du moment, il ne faut pas l'oublier, sera un enjeu dans les 10 ou 15 ans à venir. Merci.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Jean-Marie.

Monsieur Gilbert BARBIER,

Monsieur le président, juste un mot si Monsieur le préfet le permet. Je crois que dans ce que nous vivons, ce qui vient d'être évoqué, les zones défavorisées, les zones sensibles, tout cela pose un gros problème parce qu'on sait qu'on a un certain nombre de pourcentages à récupérer et on assiste, au niveau de notre pays, à une rivalité entre les régions, entre les départements qui est quelque chose de catastrophique. Il est évident que ce qu'on va prendre ici, on va l'enlever ailleurs. On voit ce qui s'est passé avec des manifestations monstres à Montauban, le préfet de Montauban a été en mauvaise position. Il y a une bagarre à l'intérieur de notre pays qui n'est pas saine car on prend des mesures en matière agricole, depuis un certain nombre d'années, qui sont insuffisantes. On l'a vu pour la filière de l'élevage, Gérard (BAILLY) la connaît bien, il y a une petite amélioration, notamment pour la poudre de lait et pour le beurre, il y a des dotations et un plan de politique de régulation qui aboutit à ce que, maintenant, c'est la filière abattage des carcasses d'élevage qui s'encombre. Je peux vous dire que, dans le Massif Central, ça "rouspète" sérieusement. Nous avons eu, mercredi, à l'initiative de mon groupe, un débat sur les problèmes de l'élevage. On a donc un tas de bricolages qui se font dans tous les secteurs pour essayer de combler ici ou là ce qui peut ne pas aller. Il faut absolument que notre pays se tourne vers l'avenir, nous sommes à la veille d'un grand débat qui va se dérouler au cours de l'année 2017, il faut que l'Etat, il faut que les candidats définissent un plan pour l'agriculture française, qu'on sache où on va, que nous ayons une orientation qui soit définie.

Il faut définir un cap, il faut avoir une vision stratégique. Il y a 60 000 éleveurs, si on continue comme cela, dans 20 ans, il ne faut pas se faire d'illusions, il n'y en aura plus que 30 000. C'est sûr. On est dans une pente déclinante, on est passé du stade de première nation agricole en Europe au troisième ou au quatrième rang, je ne sais plus.

C'est une politique nationale qu'il faut refonder et je pense qu'il faut que vous, dans les Chambres, avec tous vos collègues des départements de France et des régions de France, vous puissiez avoir des éléments positifs pour construire une nouvelle agriculture pour notre pays, dans le cadre d'une Europe qui devra, de toute façon, prendre un jour ce problème agricole à bras-le-corps. Merci.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Gilbert. Pour quelqu'un qui se dit non spécialiste des questions agricoles, tu t'en es bien sorti ! En ce qui concerne les échéances 2017, on a une plateforme de propositions qui est en train d'être travaillée et qui va être soumise aux différents candidats. Elle va effectivement dans le sens de ce que tu dis : il faut vraiment clairement que l'Etat s'engage, l'Europe également. On se rend bien compte que depuis qu'on a de moins en moins de règlements au niveau européen qui encadrent les productions, on est soumis totalement aux aléas du marché mondial et ce n'est pas une politique durable.

Présentation et votes des motions

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Il y a deux motions. Je vais demander à Frédéric PERROT de présenter la motion de la FDSEA. Elle porte à la fois sur les zones vulnérables et à la fois sur les zones défavorisées.

Monsieur Frédéric PERROT,

Dans mes argumentaires sur les zones défavorisées simples, j'ai omis quelque chose d'important qui est que, demain, dans la future PAC 2019-2020 qui est déjà en cours de réflexion, il y aura très certainement un fléchage sur l'assurantiel. Ce qui veut dire que, quand on sera en zone défavorisée simple, on aura un plus pour le côté assurantiel. Comme l'assurance va évoluer, et sûrement pas uniquement l'assurance récolte mais aussi l'assurance revenu, cela veut dire que, pour les zones qui ne seront pas dedans, ce sera encore pire.

Enfin, la réflexion sur le thème de l'ICHN végétal arrive de plus en plus dans les zones difficiles, dont les zones défavorisées simples. C'est pareil, il y aura certainement un petit plus en fléchage sur le premier pilier lié à l'ICHN végétal. Pour l'instant, c'est encore flou mais quand on en entend parler, cela veut dire que ça avance un peu.

Lecture des motions de la FDSEA et des JA du Jura par Frédéric PERROT



Motions

de la FDSEA et Jeunes Agriculteurs du Jura

La Chambre d'Agriculture du Jura réunie en Session ordinaire le 28 novembre 2016,
Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

MOTION 1 :

Vu le projet de réforme globale des zones défavorisées simples proposé par le Ministère de l'Agriculture,

Vu la méthodologie INRA utilisée pour définir des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN),

Vu l'incidence de l'application de cette méthodologie qui conduirait à exclure 185 communes de ce classement,

La FDSEA et Jeunes Agriculteurs demandent que soit reconsidérée la situation des 46 communes qui présentent une proportion supérieure ou égale à 55% de sols à fortes contraintes pour la cartographie des zones soumises à contraintes naturelles :

- sols superficiels : représentés par 4 catégories :

- sols superficiels de plateau,
- sols très superficiels de plateau (K),
- sols superficiels de terrasse glaciaire,
- sols superficiels de vallées (inondables),

- sols hydromorphes représentés par 3 catégories :

- sols fortement hydromorphes de plateau (terres blanches),
- sols fortement hydromorphes de colline glaciaire,
- sols fortement hydromorphes de vallée.

En complément des communes classées zone défavorisée au titre des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN), l'Etat dispose d'une certaine latitude pour proposer des communes complémentaires au classement au titre des zones soumises à contraintes spécifiques.



Considérant l'importance du maintien de l'élevage sur l'ensemble du territoire jurassien,
Considérant le lien étroit qui existe entre l'élevage, le maintien de surfaces en herbe et plus globalement les surfaces fourragères,
Considérant les communes reconnues potentiellement inondables et soumises à glissement de terrain par arrêté préfectoral,

FDSEA et Jeunes Agriculteurs :

Demandent que des critères de surface fourragère minimum et de chargement maximum soient appliqués à l'échelle de la petite région agricole pour définir des communes complémentaires,

Demandent que toutes les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels (PPR), inondations soient réintégrées à ce zonage,

Demandent à ce que le critère produit brut standard qui concerne uniquement les communes viticoles ne soit pas pris en compte pour définir le zonage ZDCS fortement discriminant pour les exploitations en polyculture élevage dans le département du Jura,

Sollicitent le soutien des élus, des collectivités locales, du Conseil Départemental, des Parlementaires et de l'Etat pour porter ces demandes auprès du Ministre de l'Agriculture.

MOTION 2 :

Vu le projet de réforme des zones vulnérables nitrates mis en œuvre par le Ministère de l'écologie et du développement durable,

Vu la liste des communes mises en consultation publique,

Considérant un contexte économique particulièrement dégradé dû à la fois aux conditions climatiques de ces 2 dernières années, à l'évolution des prix du lait standard, de la viande et des grandes cultures et enfin, aux évolutions de la PAC sur les territoires concernés,

Considérant l'absence de prise en compte des mesures réalisées par la FDSEA : absence de date des prélèvements et des analyses,

Considérant l'absence de continuité de la Sablonne entre sa source située dans la station d'épuration de Tavaux et le point de prélèvement situé à Annoire,

Considérant l'absence de prise en compte des données hydrogéologiques mettant en avant des circulations de nappes différentes de celles avancées par les services de la DREAL,

Considérant l'évolution des pratiques agricoles directement mesurables via l'eau de consommation,



Considérant la reconnaissance de l'Etat au titre des territoires à énergie positive permettant de favoriser l'économie circulaire et la réduction des rejets azotés,

FDSEA et JA demandent que :

L'ensemble des communes impactées par le projet zonage directive nitrates au titre des eaux souterraines soit retiré,

Toutes les communes impactées par le projet de zonage directive nitrates au titre des eaux superficielles fassent l'objet d'une nouvelle analyse prenant en compte TOUTES les données et les éléments permettant de juger objectivement de la nécessité de classement.



Vendredi, lorsqu'on a rencontré Monsieur le préfet, on a déjà vu tout cela, mais je souhaitais à le marquer un peu plus.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Frédéric. Je les mets aux voix. Ces motions sont présentées par la FDSEA et les JA mais si nous les votons, elles deviendront des motions de la Chambre d'agriculture. Sur ces motions, y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Elles sont adoptées, je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 1 abstention

La motion présentée par FDSEA-JA 39 concernant les zones défavorisées simples est adoptée.

VOTE : 0 contre et 1 abstention

La motion présentée par FDSEA-JA 39 concernant les zones vulnérables nitrates est adoptée.

La motion suivante nous est présentée par la Confédération paysanne. Je vais demander à Elise GROSSIORD de la retracer.

Madame Elise GROSSIORD,

C'est une motion proposée par la Confédération paysanne relative à la révision des zones défavorisées simples. Avant de vous la présenter, je voudrais dire à Monsieur PERROT que j'ai bien retenu le message de tout à l'heure mais que je ne l'accepte pas. Je pense que nous n'avons pas à rougir du travail que nous faisons au niveau départemental, régional et national, que cela vous plaise ou non.

Monsieur Frédéric PERROT,

On verra, c'est clair !

Madame Elise GROSSIORD,

Il est facile de dire cela dans une salle où tout le monde est acquis à votre cause alors que je suis toute seule ici !

*Lecture de la motion sur la révision des zones défavorisées simples (ICHN)
par Elise GROSSIORD*



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

JURA

Motion relative à la révision des zones défavorisées simples (ICHN)

Session du 28 novembre 2016 à Lons-le-Saunier

Les membres de la Chambre d'Agriculture du Jura réunis en session le 28 novembre 2016 à Lons-le-Saunier, sous la présidence de Dominique CHALUMEAUX, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant, que sur ordre de la Commission européenne, le Ministère de l'agriculture travaille sur une révision de la carte des zones défavorisées simples hors montagne qui bénéficient de l'Indemnité de Compensation de Handicap Naturel (ICHN), réforme qui s'appliquerait dès 2018.

Considérant, que le Ministère a restitué les simulations en vue de l'établissement du nouveau zonage qui portent sur des critères biophysiques (ZNCN) et de contraintes spécifiques (ZNCs). De nombreux territoires sont exclus du zonage proposé.

Considérant qu'avec la remise en cause du zonage, non seulement l'ICHN est concernée mais aussi les dispositifs de prêts bonifiés, la Dotation Jeune Agriculteur et des subventions d'équipement spécifiques à ces zones.

Considérant, que de nombreux territoires situés dans la partie basse, dans le vignoble, en Petite Montagne ou sur le premier plateau était considéré comme zone défavorisée simple (ZDS) ou zone défavorisée de piémont (ZDP) et que ce n'est plus le cas dans la simulation présentée pour plus de 180 communes.

Considérant que les agriculteurs affectés seraient principalement les éleveurs à l'herbe qui en plus de perdre l'ICHN, perdrait la revalorisation de l'ICHN pour compenser la perte de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE).

Considérant que l'ICHN a avant tout pour objectif de contenir la déprise agricole et l'arrêt de l'élevage dans des zones à fortes contraintes naturelles, en compensant la différence de revenus entre les agriculteurs des zones fortement productives et ceux des zones défavorisées. L'ICHN doit aussi contribuer à la sauvegarde et à la promotion de systèmes agricoles durables, respectueux de l'environnement.

Nous exprimons notre très grande crainte en cas de suppression de cette aide et dans un contexte de crise de l'élevage, pour la survie des fermes d'élevage dans les zones de notre territoire concernées. Ces fermes risquent d'être mises encore plus en péril et les installations stoppées. L'élevage déjà bien mal en point risque de disparaître dans certaines zones et avec, le tissu rural lié à cette production.

C'est pourquoi nous demandons :

Que les différents acteurs de notre territoire (DDT, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, élus...) se mobilisent conjointement afin que toutes les communes jurassiennes situées en ZDS et en ZDP et pour lesquelles il n'y a pas d'alternative à l'activité d'élevage puisse continuer à bénéficier du dispositif européen d'aide aux handicaps naturels.

Que ces acteurs doivent faire valoir conjointement que le produit brut standard comme critère de sélection des « zones soumises à des contraintes naturelles » (ZSCN) est incohérent puisqu'il comprend les productions végétales à haute valeur ajoutée (arboriculture, maraîchage, viticulture) se trouvant sur le territoire concerné alors que l'ICIN n'est versée qu'aux éleveurs. Le critère PBS doit être recalculé en écartant ces productions à forte valeur ajoutée. En effet, près de 80 communes se retrouvent exclues du zonage parce que situées dans le vignoble jurassien.

Que ces acteurs doivent demander une prise en compte des communes du Nord Jura situés sur les contreforts du massif granitique de la Serre avec d'importantes contraintes de pente, d'acidité et d'hydromorphie. Le critère imposant au moins 60% du territoire contraint par des critères biophysiques écarte des communes qui sont juste en-deçà de ce seuil alors que les handicaps naturels sont tout aussi importants.

C'est pourquoi, le critère de zone herbagère est pertinent (STH/SAU > à 30% couplé à un taux de chargement maximal). Le taux de chargement maximal doit veiller à donner la priorité aux systèmes fourragers ; s'il est trop élevé, il intégrera les systèmes « maïs » qui limitent la plus-value environnementale de l'élevage.

Que ces acteurs doivent demander une prise en compte des communes contraintes par l'altitude et exclues du zonage proposé par le Ministère. Ainsi, nous demandons que soit testé un critère altitude (point culminant de la commune à plus de 400m) couplé à un taux STII/SAU > 60% (pour s'assurer qu'il s'agit d'une culture « ingrate » qui rend la culture difficile). Dans notre département, cela permettrait de réintégrer des communes du Premier Plateau et de la Petite Montagne et du vignoble qui sont exclues du zonage proposé et pour lesquelles il est essentiel de soutenir l'élevage.

Que ces acteurs doivent demander une prise en compte du Plan de Prévention des Risques Inondation ; les zones inondables étant bien soumises à des handicaps naturels.

Le ministère aurait simplement pu faire le choix de critères adaptés à l'élevage et à la réalité des territoires.

A l'heure où beaucoup envisagent des cessations d'activité et d'autres renoncent à s'installer, cette nouvelle incertitude va peser lourd dans l'avenir de l'élevage et sa répartition sur le territoire. C'est pourtant d'une agriculture avec des paysans nombreux dont nous avons besoin pour faire vivre nos territoires ruraux.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,
Merci. Frédéric a demandé la parole.

Monsieur Frédéric PERROT,
Je vous aime bien par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure ! J'appellerai à voter contre cette motion parce qu'on en a déjà fait une et que la technique du « coucou » est trop facile. Nous, on en bave tous les jours dans notre travail. Ce n'est peut-être pas forcément dans l'air du temps mais, par moments, il faut savoir s'opposer. Je voterai donc contre votre motion parce que c'est trop facile de repartir avec une motion adoptée alors qu'on ne vous voit jamais sur des dossiers qui sont périlleux pour toutes les exploitations.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,
Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre cette motion ? Une vingtaine. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Y a-t-il des voix pour ? 2 voix pour. Je vous remercie.

VOTE : 24 contre, 2 pour, 2 abstentions
La motion présentée par la Confédération paysanne Jura est rejetée.

Nous en arrivons au terme du temps prévu pour ce débat. Il reste une question et ensuite je donnerai la parole au président du Conseil départemental.

Monsieur Alain MATHIEU,
Merci Dominique. Quelques expressions côté Fédération départementale des coopératives laitières, étant placé comme acteur de la filière Comté. Je partage la vision alarmante décrite sur la situation de la plupart des filières du département, avec un risque en « cascade » d'affaiblissement des structures intermédiaires, coopératives et structures de conseil. En réponse à l'appel à la solidarité, je dirais que ce n'est pas un refus de solidarité mais, vu l'ampleur du manque et de la perte de valeur ajoutée, personne ne permettra et ne réussira à combler le déficit. J'ajouterai que l'affaiblissement de la filière Comté serait aussi une catastrophe pour le département et cela ne sortirait pas les filières en difficulté de l'ornière.

Pour les AOP, en particulier pour le Comté qui est souvent cité en exemple de réussite, je rappellerai que la réussite d'aujourd'hui vient des choix d'hier et que le succès de demain sera conditionné par les décisions qui se prennent aujourd'hui. En cela, la réouverture du cahier des charges est primordiale si on ne veut pas que les exploitations agricoles des filières AOP soient jetées dans la fosse aux lions de la sacro-sainte compétitivité, sachant que je considère que toutes les exploitations en AOP ne sont pas taillées pour mener ce combat qui serait perdu d'avance.

Pour moi, la vision stratégique de l'agriculture française ne pourra réussir que dans un cadre européen. Sinon, je suis convaincu que le combat est déjà perdu d'avance et que partager une vision dans un seul pays, c'est déjà presque avoir un retard. Le Comté doit donc consolider son succès et son caractère inimitable parce que la difficulté d'un produit qui réussit, c'est qu'il est forcément copié. La filière Comté en fait d'ailleurs aussi les frais aujourd'hui. Il faudra donc débattre sur le modèle de notre agriculture en mettant au cœur de nos réflexions -ce qui fait le lien avec les débats qui viennent d'avoir lieu- le consommateur, appréhender les interrogations environnementales de biodiversité et de bien-être animal, autant de sujets sur lesquels nous devons être acteurs. Je pense que si on veut différencier et continuer à différencier l'agriculture d'appellation d'origine, on a ce devoir et cette obligation.

Je salue à ce titre le travail fait sur les opérations pilotes qui visent à voir ce que l'on peut faire en plus de ce qui est déjà fait aujourd'hui autour des fruitières sur tout ce qui concerne les problématiques de qualité de l'eau. Le deuxième message était plutôt un message d'appel à la prudence dans la gestion des exploitations. La réussite de la filière pousse aussi à des investissements parfois de confort et je pense que c'est une fragilité. Toutes les structures de conseil ont le devoir d'appeler aussi à la raison.

Je terminerai en disant qu'il y a plein de raisons d'espérer que les filières AOP continuent à être prospères et réussissent. Par contre, un des éléments indispensables dans la pérennité de cette prospérité, c'est l'engagement des hommes et des femmes dans les filières. On a aussi l'obligation de ne pas opposer les stratégies individuelles aux stratégies collectives, y compris dans les filières. Donc continuons à partager et à débattre sur la vision de l'agriculture que nous voulons pour demain pour notre département et nos filières. J'appelle chacun à continuer à s'engager dans les différentes structures, en particulier dans les coopératives.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci. Je donne la parole à Emmanuel SCHOUWEY. J'étais étonné qu'il ne soit pas encore intervenu !

Monsieur Emmanuel SCHOUWEY,

Emmanuel Schouwey, vice-président d'Interval. C'est juste pour vous donner une information. Les conseils d'administration des trois coopératives principales en Bourgogne Franche-Comté, donc Interval, Bourgogne du sud et Dijon céréales qui travaillent depuis longtemps ensemble ont décidé de s'unir dans le cadre d'une union de services. L'objectif est de rationaliser tous les postes de charges, ceci en gardant un service à l'adhérent maximal.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Est-ce opérationnel ?

Monsieur Emmanuel SCHOUWEY,

C'est déjà effectif. L'information est passée dans toutes les assemblées de sections. C'est donc opérationnel.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci pour cette information. C'est sûr que cette conjoncture au niveau des exploitations a aussi des conséquences sur l'amont et l'aval de l'agriculture. Nous sommes organisations de services, nous voyons donc ce qu'il en est.

Mais pour toutes les organisations de négoce, de commerce et autres, elles traversent également des périodes extrêmement difficiles. Je donne la parole à Madame GROSSIORD.

Madame Elise GROSSIORD,

Je voudrais réitérer une demande que j'ai déjà faite plusieurs fois pour que l'on puisse avoir accès aux comptes-rendus de bureaux. Vous avez été élu au bureau parce que c'est plus commode de gérer une Chambre en comité restreint. Vous nous devez des comptes et c'est tout de même plus facile, pour avoir des informations, d'avoir les comptes-rendus de bureaux.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Ils ne sont pas sur le site ?

Monsieur Elise GROSSIORD,

Non, ils ne sont pas sur le site. S'il était possible de les avoir, je vous en remercierais vivement.

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Je note. Merci. Je donne la parole à Clément PERNOT, président du Conseil départemental du Jura. Merci, Clément, d'être parmi nous ce matin.

Monsieur Clément PERNOT,

Monsieur le préfet, Monsieur le président, cher Dominique, Messieurs les parlementaires, Monsieur le président de la FDSEA, Messieurs les directeurs de services, Mesdames et Messieurs. Gérard BAILLY a rappelé que c'était sa cinquantième assemblée générale de Chambre d'agriculture, si j'ai bien compris, pour ma part, c'est ma première mais il n'y a pas de problème ! Il faut parfois savoir attendre, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Jusqu'alors, entre le département et le monde agricole, la Chambre en particulier, nous étions dans le cadre d'une union libre, c'est-à-dire que nous faisons un peu ce que nous voulions. Nous essayions de répondre amoureusement aux attentes de celui qui nous sollicitait, dans un sens comme dans un autre. Tout allait bien ! Depuis quelque temps, certains, que ce libéralisme devait quelque peu perturber, ont décidé de changer un peu la donne et de réformer l'organisation de nos territoires afin de régenter un peu différemment les relations entre les communes, les communautés de communes, le département, la région mais également toutes les structures travaillant dans différents domaines, en particulier celui de l'agriculture. C'est pour cela qu'aujourd'hui, les choses vont évoluer. Nous sommes maintenant « mariés » dans le cadre d'un régime que certains appellent le régime loi NOTRe. Je l'appellerai loi « la leur » car ce n'est pas la mienne ! Comme ce n'est pas la mienne, je puis vous dire que je n'hésite pas à le dire. Il y a en effet dans cette loi un ensemble d'incohérences qui génèrent une déstructuration, que je crains durable, de l'organisation de la vie de nos territoires. C'est pour cette raison qu'en tant que président du Conseil départemental, mais également en tant que président de communauté de communes, en tant qu'ancien maire, je suis particulièrement inquiet du devenir de ce qui constituait jusqu'alors, dans notre pays, une oasis de développement économique, une oasis de prospérité, c'est-à-dire la politique territoriale qui se menait dans les logiques de proximité où, somme toute, nos différentes organisations locales résistaient contre vents et marées à cette crise internationale qui lamine tout, y compris notre pays.

On nous appelle à des solidarités et c'est sous ce prétexte qu'on nous rackette du matin au soir. Mais je n'insisterai pas sur ce sujet afin de ne pas mettre en difficulté Monsieur le préfet qui a déjà été largement sollicité par le président. Aujourd'hui, je veux que chacun l'entende ici parce que j'ai déjà eu à remettre les pendules à l'heure avec certains, ceci toujours en toute amitié, cette loi, en plus d'être incohérente, génère le conflit entre les uns et les autres. Sur l'année 2016, comme l'a rappelé Dominique (CHALUMEAUX), dans le domaine agricole, nous avons décidé de maintenir les choses en l'état parce qu'on savait qu'à partir de 2017, il allait y avoir des évolutions avec une application stricte de la loi -si je reprends les propos de votre président-. Il n'en demeure pas moins que nous allons tout de même garder une compétence agricole. Sur le domaine économique, si je fais un parallèle, on nous a dit que c'était terminé au 1^{er} janvier 2017. C'est pour cela qu'avec certains amis des Chambres consulaires, dans la mesure où on nous dit qu'au 1^{er} janvier 2017 c'est terminé, si nous n'avons pas un engagement de la région sur certains services, sur certaines dépenses indiquant que ces dépenses seront à nouveau reconduites au 1^{er} janvier 2017 sous l'autorité de la région, nous avons décidé d'arrêter de financer dès 2016. Ceci paraissait cohérent. A quoi bon entretenir un système qui était déjà au terme, la région refusant de reprendre la dépense à son compte. Concernant le monde agricole, il n'en a rien été, on n'a donc pas bougé sur 2016. C'est pour cela que j'ai été surpris de lire certains comptes-rendus de rapports moraux présentés lors d'assemblées générales. Mais des explications ont été données et, pour nous, il est clair que, vu le soutien que nous avons toujours donné, décidé de manière très suivie puisque j'ai commencé sous l'autorité de Gérard BAILLY, j'ai toujours vu le Conseil départemental fortement présent à côté du monde agricole. Cela s'est prolongé sous le président RAQUIN et cela se prolongera également sous notre mandature. Il n'y a en effet pas de raison que le département n'accompagne pas le monde agricole dans un effort substantiel puisque vous êtes générateur d'une certaine richesse. Dans une logique de répartition, il est naturel qu'une institution comme la nôtre contribue quelque part, dans sa logique de répartition des richesses, à redonner également à ceux qui contribuent largement à sa richesse. N'oubliez pas que vous représentez plus de 10% du produit intérieur brut du département. A ce titre-là, vous pensez bien que j'ai vraiment envie d'entretenir avec vous une relation encore amoureuse ! Ceci bien que certains veuillent nous en empêcher. Maintenant, il est clair que, demain, nos relations vont être régentées différemment parce que nous devons attendre la contractualisation avec la région. Je ne sais pas si vous avez été sollicités pour y travailler, mais nous devons attendre la présentation du schéma régional agricole. Je suis allé dernièrement à la présentation du schéma régional du développement économique, je peux vous assurer que nous n'avons été sollicités en rien, que nous avons été approchés de loin. On nous a donné un certain nombre de décisions et j'espère que la représentation syndicale a au moins été sollicitée pour mettre en place le schéma régional agricole. Je vais vous citer un exemple. En tant que président de communauté de communes, j'interpelle la présidente de région début juin suite à une interpellation d'un chef d'entreprise qui me demande si, sur mon territoire intercommunal, l'aide à l'immobilier d'entreprise sera maintenue, étant donné qu'avant, c'était le département qui la payait. Je lui ai répondu que je n'en savais rien, que j'allais donc écrire à la présidente de région. En effet, nous appliquons la loi, nous sommes des républicains. Il faut donc que j'écrive à Madame la présidente de la région puisque c'est elle, maintenant, qui, dans le cadre de cette politique, doit nous montrer le chemin puisqu'elle est chef de file.

On me répond qu'il me faut attendre le schéma régional de développement économique. Très bien. C'est pour cela que, lors de la présentation de ce schéma, j'ai demandé à la présidente où elle en était pour ce qui est de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Ce à quoi elle m'a répondu que c'était mon problème et pas le sien. Il aurait fallu me le dire avant ! On a donc déjà 6 mois de retard. Le chef d'entreprise me relance à chaque fois qu'il me croise dans la rue en me demandant où en est l'aide à l'immobilier d'entreprise. J'étais dans l'incapacité de lui répondre puisque je croyais qu'il fallait attendre le schéma régional. Maintenant, je vais pouvoir lui répondre, je vais mettre en place ma politique. Mais une fois que cette politique sera mise en place, je ne sais pas ce qu'il en sera au niveau du contrôle de la légalité exercé par Monsieur le préfet. Enfin, je ne sais pas non plus quelle sera la réaction des autres territoires lorsqu'ils verront le dispositif dans lequel je m'engage. Je prends volontairement l'exemple économique pour bien illustrer la difficulté que cette loi génère dans l'organisation de la vie des territoires au quotidien.

Sur la partie agricole, au niveau du département, nous devrions être normalement suiveurs, j'ose espérer qu'on pourra initier. Mais se pose un nouveau problème qui est qu'il y a sept autres départements ! A un moment donné, on se rencontre entre présidents de départements et on se dit qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir ensemble sur la problématique agricole. Je me dis que c'est génial. Mais lorsque nous avons vu la complexité du système des uns et des autres, la différence d'intervention des uns et des autres selon les spécificités des uns et des autres, on se trouve bien évidemment dans un système qui devient complètement aberrant puisque nous ne sommes pas en situation de rendre une feuille commune, sauf à rester sur des banalités, des généralités. Résultat des courses : ce qui faisait la pertinence d'un accompagnement de proximité en ciblant parfaitement les objectifs ensemble, avec les partenaires pour aider au mieux ceux qui ont la charge de la mise en place de la vie agricole, n'existe plus aujourd'hui. Si, demain, je contractualise avec la région sur un certain nombre de points, Monsieur Sauvadet, en tant que président de la Côte d'Or, va contractualiser sur d'autres points. Il y aura peut-être des points communs mais qui seront plus importants en Côte d'Or et moins importants dans le Jura ou vice-versa. Comment, derrière, allez-vous réagir, les uns et les autres ? Vous voyez que nous sommes dans un système fou dans la mesure où l'institution régionale qui chapeaute l'ensemble n'est pas en situation de créer une harmonie sur l'ensemble du territoire. On va, de par l'application de cette loi, au-devant d'un certain nombre de réelles difficultés. Je tiens donc à vous prévenir tout de suite parce qu'il n'y a rien qui m'énerve plus que d'être « agressé » parce que je mets en place la loi, comme tout bon républicain, et que l'on m'en reproche les conséquences. Or, les conséquences ne sont pas du fait du Conseil départemental, ce n'est pas le fait des cogitations tortueuses des Conseillers départementaux, c'est le fruit de l'incompétence de ce gouvernement. Cela, il faut bien que chacun le comprenne sinon, nous allons être dans des situations qui seront toujours compliquées. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur le fait que les élus ne réagissent pas plus. Et il est vrai qu'à l'association des départements de France, je suis particulièrement choqué du manque de réaction. Mais il faut savoir que jusqu'à maintenant, il y avait une sorte de trame en France où il y avait ce genre d'assemblée, où on réunit des présidents de droite et des présidents de gauche, toujours dans la recherche d'une sorte de consensus.

Résultat : ce consensus devient paralysant et bloque des initiatives qui auraient peut-être pu éveiller la conscience des législateurs pour qu'ils ne rentrent pas dans cette logique destructrice de l'organisation de notre vie territoriale. J'ose donc espérer que, dans quelques mois, au regard de ce que nous avons pu entendre il y a quelques jours, sachant que c'est là un avis personnel qui n'engage que moi, nous allons oublier le consensus et qu'il y aura des trames claires, nettes et précises dans lesquelles nous pourrions nous orienter pour essayer de trouver des solutions afin de redonner à notre vie publique, à notre vie territoriale –qui est celle à laquelle je tiens-, le dynamisme et l'énergie nécessaires. Mais, de grâce, je vous le redis en toute amitié, ne nous rendez pas responsables des difficultés que nous vivons et qui nous sont insupportables. C'est d'ailleurs toujours bien de pouvoir se dire les choses en face, je remercie donc toujours ceux qui m'interpellent violemment lorsqu'il y a de la passion dans le débat. Je les remercie toujours car cela nous permet d'avancer positivement. Suite à notre prise de bec dernière avec la personne qui se sera reconnue, nous avons décidé de nous mettre autour de la table, avec les principaux concernés, pour pouvoir vous présenter, avant le vote du budget, le plan Agriculture qui, normalement, sera conduit, et reconduit, dans les mêmes volumes financiers qu'en 2016. Nous verrons comment nous organiserons notre dispositif tout en respectant la loi pour que le préfet ne soit pas obligé de me retoquer un certain nombre de rapports, ce qui n'est jamais agréable et ce qui nous oblige après à des contours et des détours dont on se passerait bien. On va donc épargner aux services de l'Etat, dans la mesure où ils subissent aussi des baisses d'effectifs assez importantes, et à nos services, du travail supplémentaire. Mais on aura travaillé en amont et on aura travaillé ensemble.

Tout cela va se mettre en place et, Dominique, cher président, j'ai écouté ton rapport qui était assez important : un beau rapport moral, dans lequel il y avait cependant une imprécision, une seule. En effet, notre budget n'a pas été reporté. S'il avait été reporté, cela voudrait dire qu'une date avait été fixée auparavant. Or aucune date n'avait été fixée. Il a été programmé en février. Et si je l'ai programmé en février, c'est parce qu'il y avait trop d'incertitudes venant de l'Etat et trop d'incertitudes venant de la région pour me permettre d'établir un budget très sincère. Vous savez à quel point l'équipe avec laquelle j'ai la chance de travailler est pointilleuse sur la sincérité budgétaire. C'est pour cela que nous l'avons déplacé en février mais, ne vous inquiétez pas, dès début février, notre budget sera voté et nous n'aurons pas perdu beaucoup de temps puisque, finalement, nous n'avons pas toutes les informations concernant les transferts. Pour ce qui est des transports scolaires, par exemple, le transfert aura lieu au 1^{er} septembre 2017. Sachant que, dans notre construction budgétaire, c'est tout de même quelque chose qu'il faut intégrer puisque nous allons travailler sur notre budget 2017. Je ne sais toujours pas sur quelle base le transfert financier va s'organiser. J'ai proposé 21 millions. La région en propose 28. Il y a donc un différentiel tout de même relativement conséquent. Donc soit ils croient qu'on paie les chauffeurs de bus de manière inconsidérée, soit ils croient je ne sais quoi, mais il faut qu'ils reviennent à des réalités plus justes. Tout cela pour vous expliquer que c'est très difficile en ce moment et que c'est pour cela que pour bénéficier de toutes les informations judicieuses, nécessaires et suffisantes pour construire un budget cohérent, il nous faut attendre.

Avec Gérôme FASSET et Franck DAVID, vice-président en charge du dossier, ainsi que Dominique CHALUMEAUX, nous allons travailler de manière très rapprochée pour associer un certain nombre d'entre vous autour de la table dans le but de proposer le plan départemental qui nous permettra d'apporter des solutions à vos préoccupations. Je les connais maintenant parce qu'on m'a vraiment renseigné sur le sujet. Je souhaite également que tous les Conseillers départementaux soient bien au courant, c'est pour cela que nous présenterons un travail sur une motion concernant la zone vulnérable et les communes défavorisées au sein du Conseil départemental, en apportant des explications aux élus prochainement. Nous travaillerons également sur le sujet avec le laboratoire puisque Madame la directrice continuera brillamment à vous apporter les réponses les plus circonstanciées. Je vous remercie pour votre écoute. Désolé d'avoir été un peu long, c'est parce que je voulais vraiment qu'on élimine toutes les petites tensions entre nous. Merci de votre écoute. Désolé, Monsieur le préfet.

(applaudissements)

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci président. Sans transition je donne la parole à Monsieur le préfet. On a à peu près tenu les délais. Monsieur le préfet, vous disposez donc du temps que vous jugerez utile.

Clôture des travaux par Monsieur Richard VIGNON, préfet du Jura

Je vous en remercie. Je vais essayer de ne pas être trop long. Monsieur le député, Messieurs les sénateurs, Monsieur le président, Monsieur le président du Conseil départemental. J'ai entendu les propos inquiets sur le calage de la loi NOTRE qui est la nouvelle organisation territoriale de la république, cela ne vous avait pas échappé, qui nécessite effectivement du calage entre la région et le département et un peu l'Etat. On a bien compris votre propos. Vous savez que je suis à votre écoute et que cette loi, qui est effectivement une grande réforme, nécessite des calages. Soyez sûr que les services de l'Etat accompagneront les collectivités pour que tout se passe au mieux. Mais nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter ensemble, y compris au niveau du contrôle de légalité où nous serons forcément compréhensifs sur ces calages nécessaires entre les différentes collectivités.

Monsieur le président de la Chambre d'agriculture, Mesdames, Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous dire tout l'intérêt que je porte à vos travaux. J'aurais pu commencer par dire que je suis très heureux d'être parmi vous, mais à la longue liste des difficultés que vous avez énoncées ce matin, je ne suis pas sûr que le bonheur soit la qualité ou le sentiment qu'il faille mettre en avant. En tout cas, je suis tout de même satisfait d'avoir été parmi vous pour vous écouter. Vous l'avez rappelé, nous nous sommes vus vendredi dernier avec le président de la FDSEA, que je salue, ainsi que le président des Jeunes Agriculteurs et vos équipes. Nous avons fait un tour d'horizon. Comme vous le savez, je viens du Cantal qui est un département entièrement classé montagne. Ce qui fait que j'avais la chance de ne pas connaître la problématique des zones défavorisées. C'est un département rural où l'élevage est l'un des points forts, l'un des piliers de son agriculture. Il y a donc bon nombre de sujets que vous avez évoqués vendredi dernier auxquels je n'étais pas étranger. Je suis bien conscient, et je voulais le dire devant vos membres, des difficultés que traverse le monde agricole en ce moment. Ce n'est pas rien de le dire et de le répéter.

La crise économique est l'une des plus terribles, comme l'a rappelé Monsieur le sénateur BAILLY, jamais connue par les années passées. Crise à laquelle s'est ajoutée ces derniers mois la fin des quotas laitiers, avec les incidences que l'on connaît et une crise de la viande qui a des origines diverses, comme la baisse de la consommation, comme les conséquences des décisions géopolitiques qui ont amené à ce que, suite à des embargos, il y ait forcément des conséquences économiques qui frappent le monde agricole. Ce qui fait que les trésoreries des exploitations sont très tendues pour les meilleures d'entre elles, quasiment dans le rouge pour bon nombre d'autres. Et la moindre avarie, le moindre problème devient une gestion de crise. Il suffit qu'il y ait des conditions climatiques défavorables ou une crise sanitaire comme la fièvre catarrhale, et on a des exploitations qui se trouvent dans des situations absolument catastrophiques. C'est le cas cette année pour les grandes cultures. Les conditions climatiques ont effectivement conduit à des rendements médiocres, de mauvaise qualité. C'est le cas également pour le lait.

J'ai évoqué tout à l'heure la fin des quotas laitiers mais les conditions climatiques ont aussi touché la filière laitière. C'est le cas aussi pour l'élevage où les prix sont très bas, où arrivent sur le secteur les vaches de réforme avec une baisse de la consommation que j'ai évoquée tout à l'heure. Tout cela amène à des conditions effectivement extrêmement tendues.

Il y a tout de même quelques points positifs et il faut essayer de les mettre en avant, sinon on finirait par perdre l'espoir, sachant qu'il en faut. Il y a un point positif dont j'ai pu me rendre compte dès mon arrivée dans le Jura, c'est le dynamisme d'une filière AOP que bon nombre de départements nous envient d'ailleurs. Cette vitalité du Comté est donc plutôt une bonne chose. Comme vous l'avez évoqué dans votre propos, la situation viticole quant aux rendements est plutôt prometteuse, ce qui va peut-être permettre de reconstituer certains stocks, espérons-le. Côté forêt, j'ai bien entendu que la situation était très nuancée. Si le marché du chêne se porte bien, d'autres secteurs sont en difficulté.

Autant de constats, d'analyses qui sont faits et qui viennent s'ajouter aux incertitudes du futur. Je comprends, dans ce climat, combien les agriculteurs demandent de la lisibilité. Je sais aussi que pour les jeunes agriculteurs, la situation est extrêmement difficile parce que pour pouvoir investir, se lancer dans cette aventure dans les conditions qui sont les nôtres aujourd'hui, c'est effectivement extrêmement compliqué. Au travers de votre rapport moral, vous avez montré le dynamisme de la Chambre. Je tiens à le saluer, c'est ce qui ressort des discussions que j'ai pu avoir avec mes équipes. Vous l'avez dit, Monsieur le président, vous êtes sur tous les fronts : la pression sur le client, réduction des coûts de production, mobilisation pour trouver des financements. Tout cela pour arriver à trouver des solutions.

Je voudrais saluer la présence des services de l'Etat, dont le DDT en personne et ses services, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura et aussi le directeur départemental des finances publiques. Ce qui montre aussi que l'Etat, Monsieur le président, conscient de ces difficultés, vous accompagne, ceci dans un travail très étroit, de bonnes relations, m'avez-vous dit. J'entends bien sûr que cela continue. Vous pouvez compter sur mon engagement, ma disponibilité pour vous aider dans toutes ces actions que vous mettez en œuvre au profit de vos mandants.

Vous m'avez interpellé sur plusieurs sujets. Je vais essayer de les passer en revue rapidement. La PAC, bien sûr, pour laquelle vous demandez la simplification et un paiement plus rapide, je le comprends. Il est vrai que la mise en œuvre de la nouvelle PAC a connu des difficultés et que de nombreux retards ont été pris. La preuve en est que nous n'avons toujours pas soldé 2015. C'est un fait sur lequel nous travaillons, sur lequel l'ensemble des services est mobilisé. On en connaît les raisons mais même si on en connaît les raisons, je comprends que les agriculteurs qui n'ont pas touché le solde de 2015 trouvent cette situation anormale et inadmissible, au même titre que, pour 2016, on sait que les choses sont en cours de règlement. C'est la raison pour laquelle le ministre a souhaité mettre en place un plan de soutien à l'élevage, ainsi que, tout dernièrement, un plan de soutien au monde agricole. Je ne vais pas vous donner les chiffres mais il y a tout de même plus de 200 exploitations qui, pour plus de 800 000 €, ont été concernées par ce plan. Le stabilisateur qui a été utilisé dans le Jura est l'un des plus forts de la région Bourgogne Franche-Comté. Il y a un reliquat de deux millions d'euros qui n'a pas pu être consommé au printemps 2016. Il devrait donc pouvoir être versé en complément. Ce sont deux millions d'euros sur la région. Pour le Jura, c'est un peu différent !

Pour le moment, l'idée qui se dessine, c'est un complément de 19% par rapport aux aides qui ont été apportées à ceux qui ont bénéficié de ce plan. La DDT est en train de travailler là-dessus, ce sera calé dans les jours qui viennent. Le ministre a aussi annoncé, le 18 novembre dernier, de nouvelles mesures. Il y a le versement d'une aide aux producteurs de lait de 1 000 € d'ici la fin de l'année et, en soutien de la viande bovine, une aide forfaitaire de 150 € pour la commercialisation des jeunes bovins d'un poids inférieur à 350 kg. Ces dispositifs sont en cours de mise en œuvre par FranceAgrimer, normalement d'ici la fin du mois, donc très bientôt, pour le dispositif lait et mi-décembre pour le dispositif des jeunes bovins. Par ailleurs, sur les efforts concernant l'aide à la trésorerie, il y a un pacte de refinancement et de consolidation de l'agriculture, recherche de restructuration de la dette et reconduction des fonds de roulement. L'Etat prendra en charge les coûts de la garantie. Et enfin, un report du délai de dépôt de demande de prise en charge de cette garantie de l'Etat, puisque cela devait s'arrêter au 31 décembre 2016, ce sera reporté d'un trimestre et la date sera au 31 mars 2017. Enfin, la loi Sapin comporte des mesures qui sont de nature à redonner du pouvoir aux agriculteurs. C'était l'une des demandes de la profession : l'obligation, pour les grands groupes alimentaires, de publier leurs comptes, l'obligation de prendre en compte les coûts de production dans les négociations amont et aval de la filière et l'interdiction de cession des contrats laitiers à titre onéreux. Pour les aides de la PAC, c'est près de 40 millions qui ont bénéficié à plus de 1 800 bénéficiaires sur le département. Un seul dossier reste impayé encore aujourd'hui à cause d'un bug informatique mais, on m'a dit que cela allait être réglé. Pour ce qui est des avances de trésorerie remboursables, au 18 novembre, 803 exploitations ont déjà touché plus de 10 millions d'euros.

Vous m'avez aussi interrogé sur le versement des aides du plan de modernisation des bâtiments d'élevage et le PPE. Nous avons eu un problème avec le système informatique, avec Osiris, qui n'est plus disponible. Vous parlez de 14 dossiers. Avec mes services, nous en avons 9. Je crois qu'il y aura donc un petit travail de recollement à faire puisque les visites sur place ont été réalisées. Même si cela ne concerne pas beaucoup d'exploitations, nous sommes mobilisés et nous veillerons à apporter rapidement les réponses légitimes qui sont faites, notamment la date des acomptes et la date du solde. Vous avez aussi relevé la demande d'indicateurs du point d'accueil d'information qui représente un travail herculéen. Nous en sommes conscients et la date tardive de transmission des instructions fait qu'il ne sera pas possible d'apporter toutes les données pour l'année 2016. On le comprend bien, là aussi, et il y aura des accords de trouvé avec nos services. Ce qui est surtout important, c'est que les données qui étaient exigibles dans le cadre de Sphinx constituent bien la base minimum des données à transmettre en 2016 et surtout que l'ensemble des données soit bien mis en place pour que l'on puisse y répondre en 2017.

Voilà très rapidement quelques réponses techniques aux sujets de ce que vous avez évoqués dans votre rapport moral.

J'en viens maintenant au débat et aux problèmes du zonage : les zones vulnérables aux nitrates. Si j'avais effectivement échappé, dans le Cantal, aux zones défavorisées, je n'échappais pas aux zones vulnérables aux nitrates, il y avait même encore plus de communes que dans le Jura. J'avais vu que, dans le Jura, dans la proposition initiale, on était à plus de 150 communes. Tout un travail a donc été fait par les services, d'ailleurs en relation avec vous, pour diminuer ce classement. Il y en avait 21 qui étaient classées en 2015 et là, il s'agit de 14 supplémentaires. La consultation du public est en cours jusqu'au 17 décembre.

J'ai bien entendu ce que vous m'avez dit vendredi dernier, vous avez pris un expert pour pouvoir apporter des éléments complémentaires. C'est important, il faudra verser au dossier ces éléments complémentaires, ils seront pris en compte. Je connais bien ce dossier et je connais aussi la fragilité des arguments techniques et scientifiques qui sont apportés pour décider si, oui ou non, les eaux sont chargées en nitrates, à quel taux et quelle en est la cause. C'est la raison pour laquelle il faut vraiment qu'un travail de concertation très étroit soit mené et, dès lors que sur le terrain nous avons les explications scientifiques qui permettent d'argumenter pour éviter le classement, vous aurez l'appui de l'Etat territorial et du préfet. Mais je dis bien qu'il faut que nous ayons les éléments scientifiques pour pouvoir, nous aussi, argumenter pour éviter ce classement. Je rappelle que le but, comme l'a rappelé, Monsieur PELISSARD, est que nous puissions disposer dans notre pays et de façon pérenne d'une qualité des eaux qui soit garantie. Mais j'entends bien, et je l'ai déjà vérifié sur d'autres départements, notamment de par mon expérience dans le Cantal, que les modes de classement, c'est-à-dire les mesures qui sont faites par les piézomètres, sont insuffisamment nombreuses, à la fois en nombre de mesures comme en capteurs, et qu'il y a aussi des explications, notamment pour les nappes souterraines sur les bassins-versants, qu'il faut regarder, ainsi que sur les compartimentages. C'est pour cela que je suis très intéressé par l'étude de votre expert et nous la regarderons, Monsieur le directeur, avec beaucoup d'attention. Le préfet étant le préfet du Rhône -c'est l'ancien préfet de région avec lequel je travaillais-, je pourrai me permettre d'aller le voir en direct et je serai votre ambassadeur dès lors que nous aurons ces explications scientifiques.

Pour les zones défavorisées, je dois avouer que c'est un sujet que je découvre. Je serais presque tenté de dire que c'est du même niveau. L'objectif du ministre -cela m'a été rappelé- est tout de même bien d'essayer de préserver, dans le classement, celles qui l'étaient déjà. Il faut donc effectivement trouver le bon critère et faire attention à ce que, dans cette extension des 10%, on trouve un critère national qui garantisse de préserver le classement du Jura sans venir bousculer le classement national. Nous allons y travailler. J'ai bien entendu l'idée d'intégrer le classement des zones inondables dans les critères d'appréciation. Pourquoi pas. Nous allons faire remonter et faire mouliner cela puisque c'est le souhait qui m'a été adressé. De mon point de vue, au regard du dossier, mais je ne sais pas si c'est faisable, il faudra en discuter avec les services concernés, il faudrait peut-être sortir les communes viticoles puisque le problème vient de là, donc faire sortir la surface viticole de la commune, qu'il n'y ait pas de confusion. Cette précision est importante. La PBS⁵³ convient aux autres départements en France mais, dans le Jura, compte tenu de cette mixité qu'il y a entre les surfaces viticoles et les surfaces herbagères et, du fait que la PBS soit augmentée par la viticulture, il faudrait peut-être sortir ces surfaces du compte PBS. Ceci est à travailler. Depuis votre intervention de vendredi après-midi, avec la DDT, nous avons travaillé, y compris ce week-end, et j'ai adressé dès ce matin à la directrice de cabinet de Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, une demande en ce sens. J'ai donc effectivement entendu que vous seriez relayés par les parlementaires, c'est important car on sait comment cela fonctionne au niveau central, l'union fait la force. En tout cas, soyez assurés que le préfet du Jura est déjà mobilisé sur ce sujet et que vous n'avez plus besoin de me convaincre, je suis convaincu et je ferai tout ce qu'il faut pour sortir ces communes, ou plutôt refaire entrer ces communes dans les zones défavorisées.

⁵³ production brute standard

Il y a tout de même des points positifs que je voulais souligner aussi. Il y a le dynamisme sur l'agro-écologie.

Je sais que la Chambre assure un bon accompagnement des initiatives et se développe pour permettre que soit reconnue la labellisation des GIEE. Je voulais le souligner, Monsieur le président. Souligner également la qualité du travail qui est fait avec la DDT en amont des réunions de la CDPENAF⁵⁴ sur l'accompagnement des acteurs des territoires. Je sais aussi que vous manifestez beaucoup d'intérêt dans l'émergence et la concrétisation des projets qui s'inscrivent dans le programme national pour l'alimentation, je voulais vous en féliciter. Voilà, Mesdames, Messieurs, Monsieur le président, ce que je pouvais vous dire en première prise de parole dans votre assemblée générale de la Chambre. Il faut dire que, pour moi, l'agriculture du Jura est un enjeu fort. Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, c'est 10% du PIB⁵⁵ du département. C'est une vitrine du Jura, on peut le dire. Mais ce n'est pas simplement, de mon point de vue, un enjeu économique, l'agriculture est aussi un enjeu d'aménagement du territoire. La ruralité est aussi un enjeu social parce qu'on oublie peut-être de le mettre en avant mais vous avez comme mission de nourrir la population. C'est quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit. En s'appuyant sur cette mission essentielle qui est la vôtre, la première, cela permet d'avoir des perspectives plus optimistes dans le cadre de la mondialisation, sachant que la demande en matière d'alimentation devrait augmenter encore dans les années qui viennent. Vous avez aussi une mission de préservation des espaces naturels. Je ne considère pas les agriculteurs comme des pollueurs, bien au contraire. Je pense qu'il y a beaucoup de choses que vous préservez. Vous préservez la nature. C'est à vous que l'on doit la beauté des paysages et, dans ce département, ce n'est pas la moindre des choses. Je souhaite donc vraiment aider le monde agricole autant qu'un préfet puisse le faire. Je vous l'ai dit, Monsieur le président, je souhaite aller sur le terrain parce que c'est sur le terrain que l'on peut vraiment se rendre compte de la réalité. Vous avez utilisé le terme de « crapahuter », le préfet est prêt à aller crapahuter avec vous. J'aimerais visiter quelques exploitations agricoles et me familiariser avec les spécificités du Jura. Nous aurons donc fréquemment l'occasion de nous voir. Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Merci Monsieur le préfet pour vos premiers propos à votre arrivée dans notre département. Sachez que vous pourrez compter sur nous pour vous permettre une adaptation rapide dans vos fonctions. Vous avez déjà eu une initiation sur un certain nombre de dossiers difficiles d'actualité. Ils se succèdent malheureusement à un rythme relativement soutenu. On a rarement des périodes de tranquillité quand on fait la somme des difficultés que nous sommes amenés à rencontrer. Il n'y a pratiquement qu'un dossier que nous n'avons pas rouvert ces quatre dernières années, c'est le dossier du loup. Votre prédécesseur y était préparé puisqu'il arrivait du département des Hautes Alpes où il avait eu à gérer ce dossier difficile. Donc mis à part le dossier des prédateurs, il n'y a guère de sujets sur lesquels nous sommes tranquilles.

⁵⁴ commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

⁵⁵ produit intérieur brut

Avec la FDSEA et les JA, nous allons organiser une visite d'exploitation rapidement. N'hésitez pas à nous solliciter, moi-même ou les services, toutes les fois que vous le jugerez utile.

Nous arrivons au terme de cette matinée de travail. Merci aux uns et aux autres. Rendez-vous, pour ceux qui le peuvent, au restaurant des Monts Jura tout de suite.

Notez bien que notre prochaine session aura lieu le vendredi 24 février prochain dans ta belle ville de Champagnole, cher Clément (PERNOT), où nous pourrons organiser, pour ceux qui le souhaitent, une visite de nos bureaux là-bas puisque nous allons profiter de la réhabilitation de l'immeuble Jouef, où nous occupons une partie -un étage- et où la communauté de communes a investi dans une très belle salle. Nous y serons aussi bien qu'ici.

Bonne fin de journée et à très bientôt. Merci.

- : - : - : - : - : - : -

(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30)